Montréal jeudi 9 septembre 2010 Le plus grand quotidien français d'Amérique
126e année N° 264 60 pages, 5 cahiers

75 ¢ taxes en sus – Édition provinciale **89 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE

Un Colisée de quêteux

LA CHRONIQUE D'**YVES BOISVERT** PAGE A11

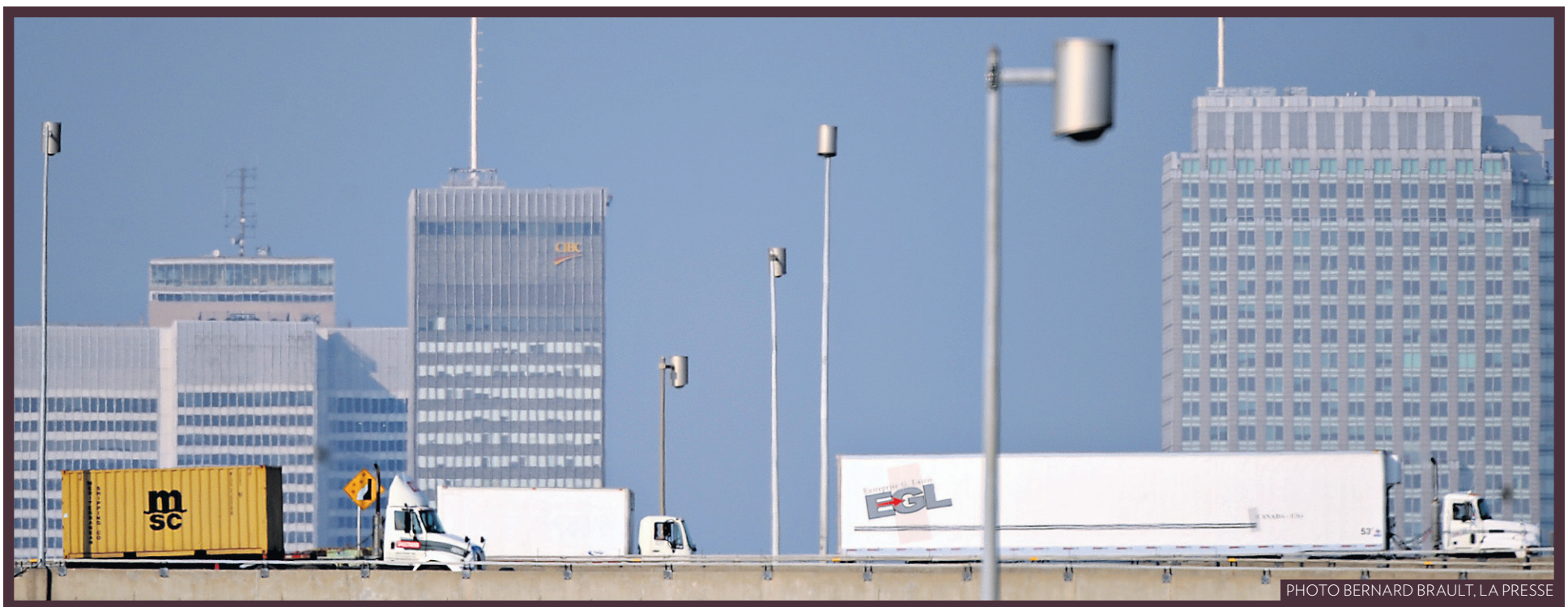

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

LES BOUCHONS POURRAIENT VOUS COÛTER CHER !

Les transporteurs perdent une fortune dans les embouteillages à Montréal. La facture pourrait bien être refilée aux consommateurs. **BRUNO BISSON** PAGES A4 À A6

ÉDUCATION LA RÉFORME S'EFFACE

Les compétences transversales aux oubliettes

Québec a discrètement rayé du vocabulaire de l'éducation le symbole par excellence de la réforme. Fini les compétences transversales. Place à l'acquisition de « connaissances et compétences disciplinaires ». **KARIM BENESSAIEH** PAGE A3

EXCLUSIF EUTHANASIE ET AIDE AU SUICIDE

Le gouvernement Harper ne changera pas les règles

Si Québec décidait, au terme des activités de la Commission sur le droit de mourir dans la dignité, d'assouplir les règles sur son territoire, certains actes demeureraient criminels aux yeux d'Ottawa. **HUGO DE GRANDPRÉ** PAGE A20

INFLUENTS ET BRANCHÉS

Découvrez *La Presse Affaires Style*, notre nouvelle chronique hebdomadaire.

LA PRESSE AFFAIRES PAGE 8

Jean-François Ouellet

GAZ DE SCHISTE

UN DÉFI DE TAILLE POUR JUNEX

HÉLÈNE BARIL *LA PRESSE AFFAIRES* PAGE 1

CINÉMA

PLUIE D'ÉTOILES À TORONTO

ARTS ET SPECTACLES PAGE 1

MONDE

MARÉE NOIRE

BP TENTE DE SE BLANCHIR

La pétrolière a dévoilé hier les conclusions d'une enquête interne qui rejette sur des sous-traitants la responsabilité de la catastrophe.

NICOLAS BÉRUBÉ PAGE A24

PHOTO REUTERS

ACTUALITÉS

MOYENS DE PRESSION ET VERGLAS

LES COLS BLEUS BLÂMÉS... LA VILLE AUSSI

Le syndicat et Montréal devront indemniser des citoyens.

MARTIN CROTEAU PAGE A2

MONFILS TROUVE SON MAÎTRE

PHOTO KATHY WILLENS, AP

Malgré les contorsions et les coups spectaculaires, le Français Gaël Monfils (notre photo) s'est incliné devant le Serbe Novak Djokovic, qui atteint ainsi les demi-finales des Internationaux des États-Unis. Chez les femmes, Vera Zvonareva et Caroline Wozniacki rejoignent Kim Clijsters et Venus Williams dans le carré d'as. SPORTS PAGE 6

SPORTS

CANADIEN

JOSH GORGES CAPITAINE ?

MARC ANTOINE GODIN SPORTS PAGE 1

Mon clin d'œil ***STÉPHANE LAPORTE***
Si Harper ne veut pas devenir le nouveau Fraser de Québec, il est mieux de ne pas dire : refusé.
Venez voir mon blogue ! **cyberpresse.ca/laporte**

L-V 6 21924 98765 1

PHOTO ANDRÉ TREMBLAY, ARCHIVES LA PRESSE

En décembre 2004, les cols bleus de la Ville de Montréal ont retardé les opérations de déglaçage des trottoirs et des rues en guise de moyen de pression.

Moyens de pression lancés pendant une période de verglas

Le Syndicat des cols bleus et la Ville devront indemniser des citoyens

MARTIN CROTEAU

La Cour supérieure condamne le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal à verser 2 millions de dollars en dommages punitifs aux victimes de moyens de pression illégaux lancés en 2004. Mais elle n'est guère plus tendre à l'égard de la Ville de Montréal, qu'elle condamne elle aussi à verser des indemnités aux victimes, pour avoir provoqué ses travailleurs.

Au début du mois de décembre 2004, alors qu'une pluie verglaçante s'abattait sur la ville, des cols bleus ont entrepris des moyens de pression pour dénoncer la convention collective que venait de leur imposer un arbitre. Les opérations de déglaçage des trottoirs et des rues ont ainsi été retardées.

Le 6 décembre, Grace Biondi a glissé et est tombée face contre terre près de l'hôpital Royal Victoria. Souffrant de maux de tête, elle a dû s'absenter du travail pendant plusieurs semaines. Elle a plus tard intenté un recours collectif contre la Ville et le Syndicat des cols bleus, qu'elle a accusés d'avoir laissé les trottoirs et les chaussées se transformer en véritables patinoires.

Dans une décision rendue la semaine dernière, la Cour supérieure lui donne raison sur toute la ligne. « Par son comportement téméraire et d'une insouciance inouïe, le Syndicat a tenu les citoyens de Montréal en otages pendant plus d'une semaine, peut-on lire dans la décision. Il ne s'en est jamais excusé. Bien au contraire. »

Elle le condamne à verser aux victimes de ses agissements des dommages punitifs de 2 millions de dollars.

Devant le tribunal, le Syndicat a soutenu que la Ville l'avait provoqué, et la Ville a rejeté le blâme sur le syndicat pour avoir orchestré des moyens de pression illégaux. La juge Grenier les renvoie dos à dos et les condamne « solidairement » à rembourser aux citoyens les pertes qu'ils ont subies. Ces indemnisations s'ajoutent aux dommages punitifs que doit payer le Syndicat des cols bleus.

La Ville et l'arrondissement blâmés

La Ville et l'arrondissement de Ville-Marie sont blâmés pour avoir attisé la colère des syndiqués en changeant en catimini le mode de répartition des équipes de travail, pour se conformer à la décision rendue quelques mois plus tôt par l'arbitre.

La répartition, autrefois assurée par des syndiqués, a été confiée à des contremaîtres le matin du 4 décembre. Et ce, même si ces derniers n'avaient reçu aucune formation en ce sens. Le Syndicat n'avait pas été averti de la décision des autorités.

« La Ville savait que l'imposition d'un nouveau mode de répartition allait provoquer un tollé, écrit la juge Grenier. En toute connaissance de cause, elle avait décidé de s'en remettre au Conseil des services essentiels et, par la suite, à la Cour supérieure pour exercer son autorité. D'où l'extrême laxisme dont elle a fait preuve. »

On sait que le syndicat doit verser 2 millions en dommages punitifs, mais on ignore pour le moment quelle somme il devra verser, avec la Ville, en compensation. Pour l'heure, 70 personnes ont affirmé avoir subi des inconvénients à cause des moyens de pression. Ce nombre pourrait facilement grimper à 100, selon l'avocat Bruce Johnston, qui représente la plaignante. Les indemnités seront déterminées à la pièce.

En appel

La Ville de Montréal compte porter la décision en appel. Le directeur des relations professionnelles, Jean-Yves Hinse, souligne que ses services ont fait tout en leur pouvoir pour empêcher les moyens de pression de nuire au déneigement.

« Ce n'est pas à la Ville ni aux citoyens de Montréal de payer pour les gestes illégaux du syndicat », a-t-il affirmé.

Le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal a aussi l'intention de contester la décision, a indiqué son négociateur en chef, Marc Ranger. Il a donc préféré réserver ses commentaires sur le jugement.

C'est la deuxième fois qu'un tribunal de première instance condamne le Syndicat des cols bleus à dédommager des victimes de ses moyens de pression. Le premier jugement, rendu en 2007, a toutefois été cassé par la Cour d'appel. La Cour suprême a ensuite refusé d'entendre l'appel des plaignants.

Mais cette fois, l'avocat qui représente Grace Biondi, Bruce Johnston, a bon espoir de gagner sa cause, car la juge Grenier a remis en question la crédibilité des témoignages des dirigeants syndicaux. Elle a également relevé des « contradictions » dans la version des faits de la Ville.

« On est très forts devant un appel parce que la juge de première instance a évalué la crédibilité des témoins, a indiqué Me Johnston. Les tribunaux d'appel n'interviennent que très rarement sur ce genre de conclusion. »

« Par son comportement téméraire et d'une insouciance inouïe, le Syndicat a tenu les citoyens de Montréal en otages pendant plus d'une semaine. Il ne s'en est jamais excusé. Bien au contraire. » — Extrait du jugement de la Cour supérieure

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous!	SPORTS 8	Loteries	A 12
Astrologie du jour	ARTS 7	Monde	A 21 à 25
Bourses	AFFAIRES 6 et 7	Petites annonces	AFFAIRES 4 et 9
Décès	AFFAIRES 10 et 11	Sudoku	AFFAIRES 4
Forum	A 26 et 27	Trait d'union	ARTS 7
Horaire télévision	ARTS 6		

Météo

Nuageux avec averses en matinée, maximum **17**, minimum **13**. AFFAIRES **9**

Adieu, compétences transversales

Un décret adopté hier élimine cette expression du vocabulaire de l'éducation

KARIM BENESSAIEH

Les fameuses « compétences transversales », qui ont fait rager tant de parents et d'enseignants et fait couler des litres d'encre depuis 1997, n'existent plus. Un décret publié hier par le gouvernement Charest a consacré en douce leur éradication complète du vocabulaire de l'éducation.

En fait, l'expression « compétences transversales » se retrouvait quatre fois dans la bible de l'enseignement au Québec, soit le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. Avec le décret d'hier, on modifie ou on élimine carrément les articles où figurait l'expression controversée.

Par exemple, dans l'article 15 du Régime pédagogique, on expliquait ainsi ce qu'est un cycle: une période d'apprentissage pour acquérir « un ensemble de compétences disciplinaires et transversales ». Dorénavant, cette période servira plutôt à l'acquisition de « connaissances et compétences disciplinaires ».

Dans les trois autres mentions, qui figuraient dans les articles 30 et 30.1 du Régime, on élimine carrément les paragraphes controversés. Ils sont remplacés par un spécimen du bulletin qui sera utilisé en 2011. Nulle part dans ce bulletin ou dans les nouveaux paragraphes l'expression « transversales » n'est reprise. On y trouve cependant encore la notion d'évaluation des « compétences ».

La nouvelle ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a soulevé l'enthousiasme le 20 août dernier lorsqu'elle a annoncé l'implantation du bulletin chiffré en 2011. Ce bulletin se voulait une meilleure façon d'évaluer les « connaissances » plutôt que les « compétences ». Il n'avait toutefois pas été question d'abandonner toute référence aux compétences transversales.

Il n'a pas été possible, hier en fin d'après-midi, d'obtenir les commentaires du ministère de l'Éducation.

PHOTO ÉRICK LABBÉ, ARCHIVES LE SOLEIL

Avant la réforme, les enseignants devaient évaluer une fois par année une compétence transversale. Dorénavant, ils devront évaluer deux fois par année deux compétences.

Victoire symbolique et déplacement

Farouchement opposée à la réforme qui avait introduit la notion de compétences transversales, l'Alliance des professeurs de Montréal a salué hier cette victoire symbolique.

« Nous avons été parmi les premiers chevaliers partis à l'assaut de cette réforme. Nous sommes maintenant bien heureux qu'on officialise le fait que l'évaluation va être centrée sur les connaissances plutôt que les compétences. » — Yves Parenteau, président de l'Alliance des professeurs de Montréal

« Nous avons été parmi les premiers chevaliers partis à l'assaut de cette réforme, rappelle Yves Parenteau, président de ce syndicat, qui regroupe quelque 8000 enseignants. Nous sommes maintenant bien heureux qu'on officialise le fait que l'évaluation va être centrée sur les connaissances plutôt que les compétences. »

M. Parenteau, qui a pris connaissance de ce décret hier après-midi à la demande de *La Presse*, estime que, « à première vue », le Ministère va dans la bonne direction. « Ça semble correspondre au projet que la CSDM et l'Alliance ont soumis à la ministre en janvier dernier. C'est dans le même esprit. »

Il estime cependant que « le travail n'est pas terminé » puisqu'on trouve encore des traces du vocabulaire de l'ancienne réforme. Il relève ainsi un paragraphe « qui brûle les yeux » dans le décret publié hier, où on évoque la « pondération des compétences ».

Même son de cloche du côté de la Fédération des syndicats de l'enseignement. Très critique à l'égard de la réforme, sa présidente, Manon Bernard, estime que la ministre de l'Éducation a subtilement réalisé un « déplacement ». Alors que les enseignants devaient auparavant évaluer une fois par année une compétence transversale, ils doivent maintenant évaluer deux fois par année deux compétences. « Même si on a enlevé le mot "transversales", on dit (dans le décret) d'aller voir dans le bulletin, où on revient avec cette notion très difficile à évaluer de "compétences". »

Elle estime malgré tout qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

L'Alliance des professeurs de Montréal est en outre sceptique quant à la répartition de l'évaluation des élèves en trois étapes – 20 % pour les deux premières et 60 % pour la dernière. « Soixante pour cent, on trouve ça beaucoup, dit Yves Parenteau. On n'aurait pas de problème à faire l'évaluation en quatre étapes. »

Le décret adopté hier fait suite à un projet de règlement déposé le 11 juin dernier par la ministre de l'Éducation d'alors, Michelle Courchesne. Elle avait annoncé une période de consultation auprès des intervenants du réseau et notamment sollicité l'avis du Conseil supérieur de l'éducation. Le décret éliminant officiellement les compétences transversales entrera en vigueur le 1er juillet 2011.

LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

L'expression « compétences transversales » se retrouvait à quatre endroits dans le Régime pédagogique. Voici les changements apportés :

Article 15

Avant
Le cycle est une période d'apprentissage au cours de laquelle les élèves acquièrent un ensemble de compétences disciplinaires et transversales leur permettant d'accéder aux apprentissages ultérieurs.

Après
Le cycle est une période d'apprentissage au cours de laquelle les élèves acquièrent un ensemble de connaissances et compétences disciplinaires leur permettant d'accéder aux apprentissages ultérieurs.

Dans les articles 30 et 30.1, les mots « compétences transversales » apparaissaient trois fois. Les deux articles sont complètement réécrits et renvoient notamment au bulletin chiffré dont l'implantation en 2011 a été annoncée le 20 août.

CONGESTION ROUTIÈRE ET CAMIONNAGE

LES EMBOUTEILLAGES POURRAIENT COÛTER CHER AU CONSOMMATEUR

BRUNO BISSON

Par la fenêtre de son bureau, au bord de l'autoroute 20, dans l'ouest de Montréal, le PDG de l'Association du camionnage du Québec, Marc Cadieux, assiste chaque jour au phénomène auquel doivent quotidiennement faire face les entreprises membres de son regroupement: une file interminable de camions et d'automobiles s'étire, parechoc à parechoc, pour se frayer un chemin jusqu'en ville, via l'échangeur Turcot.

C'est pareil, presque 12 heures sur 24, sur la Métropolitaine. L'autoroute Décarie se transforme régulièrement en stationnement en début d'après-midi. Et on ne parle même pas du pont Champlain. Que ce soit pour sortir de l'île de Montréal ou pour y accéder de la Rive-Sud, les embouteillages monstrueux font perdre une fortune aux transporteurs en carburant et en heures supplémentaires payées aux chauffeurs.

Alors que les grands chantiers ne font que commencer à Montréal, « l'avenir s'annonce fort préoccupant pour les transporteurs », affirme M. Cadieux, qui représente les plus grandes entreprises de camionnage du Québec.

Dans les derniers mois, des transporteurs du Québec, de l'Ontario et des Maritimes ont demandé à la Freight Carriers Association (FCA), de recommander l'imposition d'une « surprime à la congestion » à Montréal.

« Il y a 10 ans, un camionneur faisait jusqu'à trois voyages aller-retour par jour dans le port de Montréal. Aujourd'hui, on en fait un. La seule façon de rééquilibrer l'équation passe par une hausse des tarifs. » — Marc Cadieux, PDG de l'Association du camionnage du Québec

La FCA est un organisme pancanadien qui a notamment pour mandat de proposer les augmentations annuelles des coûts du carburant dans chacune des provinces.

L'organisme avait émis une recommandation semblable pour Vancouver, pendant la durée des Jeux olympiques, en raison de sévères restrictions imposées à la circulation des camions pour des raisons de sécurité.

Il s'agissait toutefois d'une mesure temporaire, qui fut d'ailleurs peu suivie. Jamais auparavant une telle mesure n'avait été proposée pour un territoire donné en raison de conditions de congestion prolongée.

« Malgré toute la bonne volonté des autorités pour gérer le trafic, ajoute M. Cadieux, on n'aura pas le choix d'augmenter les tarifs facturés à nos clients. On ne peut plus transporter des marchandises à Montréal au prix actuel. Il y a 10 ans, un camionneur faisait jusqu'à trois voyages aller-retour par jour dans le port de Montréal. Aujourd'hui, on en fait un. La seule façon de rééquilibrer l'équation passe par une hausse des tarifs ».

Collaboration difficile

Sans nécessairement partager ce point de vue, le chercheur Ayoub Moustakbal, de l'Université du Québec à Montréal, croit qu'un choc tarifaire ou une succession de problèmes d'approvisionnement dans les entreprises et les commerces pourraient être salutaires à une industrie où la collaboration entre partenaires demeure aussi exceptionnelle que difficile.

Dans le cadre d'un travail de maîtrise en administration

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

CONGESTION ROUTIÈRE ET CAMIONNAGE

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

La congestion routière coûte cher aux entreprises de camionnage. Et la facture pourrait être refilée aux consommateurs si rien n'est fait, avertit l'industrie.

des affaires sous la direction du professeur Yvan Bigras, M. Moustakbal a sondé durant deux ans les préoccupations et les stratégies de dizaines d'entreprises de camionnage de la région métropolitaine afin de documenter les impacts de la congestion routière sur la circulation des marchandises.

Une nette majorité des entreprises (82,5 %) se sont dites préoccupées par les impacts de la congestion, révèle son mémoire de plus de 140 pages, rendu en mars 2009.

L'industrie a mis de l'avant plusieurs stratégies, a-t-il constaté: livraison en dehors des heures de pointe, camions plus petits, systèmes de transport intelligents, ententes avec les clients, consignataires et expéditeurs pour favoriser les livraisons hors pointe.

Dans une des rares études indépendantes consacrées aux impacts de la congestion routière sur le camionnage, la plupart des directions d'entreprise questionnées par ce chercheur ont qualifié de «moyennement satisfaisants» les résultats de ces initiatives. Au mieux.

«Le concept de collaboration entre les partenaires de la chaîne logistique (expéditeurs, transporteurs, clients, etc.) n'est pas encore très avancé, a expliqué le chercheur à *La Presse*. On a plutôt l'impression, dans la plupart des cas, que les transporteurs préfèrent absorber les coûts additionnels plutôt que de chercher des solutions hors de l'entreprise.»

Aux Pays-Bas, affirme M. Moustakbal, la création de «centres logistiques» a permis d'atténuer les impacts de la congestion sur la circulation des denrées, en «détournant» les livraisons vers des dépôts situés en périphérie des villes et des zones de congestion.

De là, les transporteurs ramassent les marchandises dans des camions plus petits et mieux adaptés à la circulation urbaine pour les livrer à leurs clients.

Depuis plusieurs années, l'implantation de «pôles logistiques» semblables a été envisagée à Contrecœur, Longueuil (Saint-Hubert), Delson et Les Cèdres, le long de l'autoroute 30, qui devrait être terminée d'ici à 2012. Mais l'intérêt des entreprises de camionnage demeure, à ce jour, plutôt timide.

«À cause de la pression constante qu'exerce le mode de livraison "juste à temps" et des conditions de circulation qui deviennent plus difficiles, croit M. Moustakbal, des magasins et des entreprises risquent fort de se retrouver de plus en plus fréquemment en rupture de stock parce que des transporteurs ne pourront pas livrer les marchandises dans les délais prévus.»

À ce point, estime-t-il, «ils vont peut-être réagir».

VOIR LA SUITE DE NOTRE DOSSIER EN PAGE A6

COÛTS DE LA CONGESTION ROUTIÈRE RÉCURRENTE DANS L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE (2003)

Temps de retard des camionneurs 65,6 millions

Coûts supplémentaires d'utilisation des camions 11,5 millions

Coûts supplémentaires du carburant 3 millions

TOTAL 80,1 millions

Source: Évaluation des coûts de la congestion routière dans la région de Montréal pour les conditions de référence de 2003

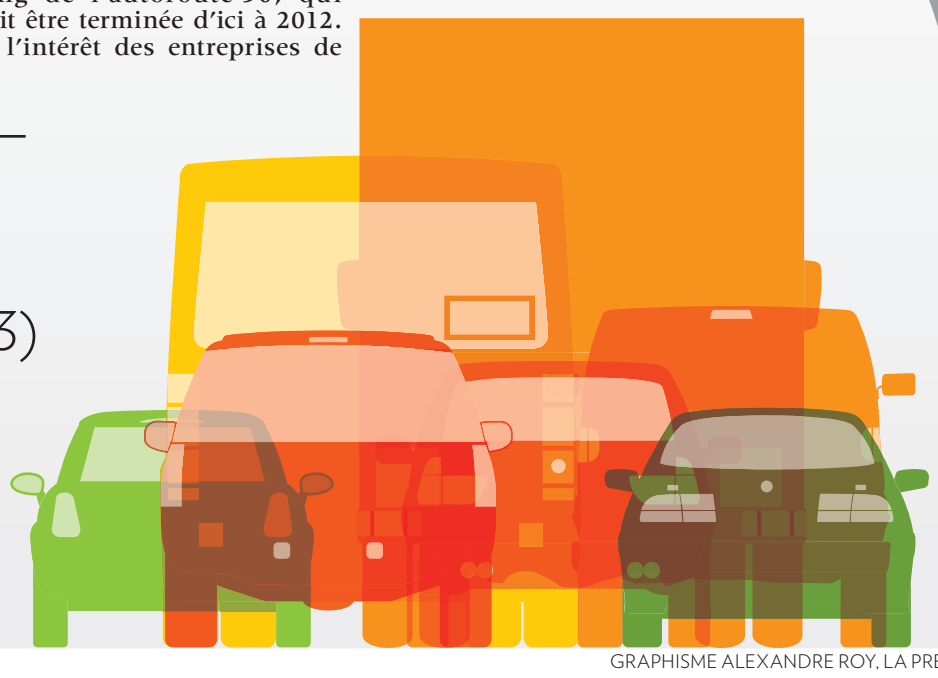

GRAPHISME ALEXANDRE ROY, LA PRESSE

Bottes Chameleon Vent Mid GTX Merrell
Pour hommes.
Prix régulier: 209,99 $

Bottes Chameleon Arc Mid GTX Merrell
Pour femmes.
Prix régulier: 199,99 $
Promo: 139,99 $

Manteau Venture The North Face
Pour hommes et femmes.
Couleurs printemps-été 2010
Prix régulier: 129,99 $
Promo: 79,99 $

EN ATTENDANT L'ÉTÉ INDIEN, DANSEZ SOUS LA PLUIE.

Les nouvelles collections de vêtements et de chaussures sont arrivées.

CANADA GOOSE · THE NORTH FACE · ARC'TERYX · patagonia · LOLË · BURTON · MERRELL · SALOMON · LOWA · KEEN

Promotions en vigueur jusqu'au 19 septembre 2010 ou jusqu'à épuisement de la marchandise.
Les produits peuvent différer de l'image.

2777, boul. St-Martin O., Laval
2159, rue Ste-Catherine E., Montréal
1595, boul. des Promenades, Saint-Hubert
(près des Promenades St-Bruno)
514.524.1106

LA CORDÉE
Généreux de nature
lacordee.com

CONGESTION ROUTIÈRE ET CAMIONNAGE

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

Chaque heure perdue dans les embouteillages entraîne un manque à gagner équivalent de 65$ à 85$, ce qui peut représenter, dans une journée type, entre 12,5 % et 13,5 % des revenus générés par chaque camion.

Des pertes de 65$ à 85$ l'heure

BRUNO BISSON

Les entreprises de camionnage essuient des pertes annuelles estimées à 80 millions de dollars en raison de la congestion routière dans l'île de Montréal, selon une étude rendue publique en 2009 par le ministère des Transports du Québec.

Ces estimations ne concernent toutefois que les pertes liées à la congestion dite récurrente, c'est-à-dire celle des heures de pointe, durant laquelle les camions représentent moins de 3 % des véhicules en circulation.

Or, depuis plusieurs années, fait remarquer Marc Cadieux, président de l'Association du camionnage du Québec, l'heure de pointe dure toute la journée sur les autoroutes les plus fréquentées (Métropolitaine, Décarie, Ville-Marie, etc.).

Le lancement de nombreux chantiers concomitants (échangeur Turcot, CHUM, pont Mercier, etc.), dont les impacts risquent de s'ajouter au chaos actuel, inquiète donc au plus haut point les transporteurs.

Les effets pécuniaires des embouteillages causés par les accidents et les chantiers routiers – la congestion dite « incidente » – n'ont jamais été quantifiés, mais ils pourraient coûter des centaines de millions par année à l'industrie, selon l'ACQ.

Selon des données fournies à *La Presse* par l'ACQ et confirmées par des entreprises, un transporteur montréalais qui fait une livraison dans l'île peut facturer à son client de 275$ à 300$ pour un chargement complet, qui prend environ quatre heures (manutention, transport et déchargement inclus) dans des conditions de circulation normales.

Dans un quart de travail de huit heures, un camion peut donc faire deux voyages complets s'il n'a qu'un seul arrêt à faire par livraison, pour des revenus de 550$ à 600$ par jour.

Pour cette journée, selon l'ACQ, un transporteur commandera donc des taux variant de 65$ à 85$ l'heure, selon le type de camion. Cela couvre les coûts du carburant, le salaire du chauffeur et, bien sûr, « une marge de profit raisonnable ».

Chaque heure perdue dans les embouteillages entraîne donc un manque à gagner équivalent de 65$ à 85$, ce qui peut représenter, dans une journée type, entre 12,5 % et 13,5 % des revenus générés par chaque camion.

Surprime à la congestion

À l'ACQ, on refuse de spéculer sur les impacts (ou sur l'ampleur) que pourrait avoir une éventuelle « surprime à la congestion » sur les coûts du transport des marchandises à cause des grands chantiers à venir.

À Vancouver, l'hiver dernier, la Freight Carriers Association avait recommandé de hausser de jusqu'à 40 % le coût du transport dans certains secteurs de la ville. Mais cette recommandation, en fin de compte, a été très peu suivie « parce que les conditions se sont avérées, en général, moins pénibles que prévu ».

Marc Cadieux estime toutefois que si une surprime de cette nature devait entrer en vigueur à Montréal, les clients des transporteurs seront probablement tentés de « partager » cette facture avec leurs propres partenaires.

D'un maillon de la chaîne au suivant, reconnaît-il, « le consommateur finira tôt ou tard par essuyer sa part des coûts de la congestion ».

LA GRANDE LIQUIDATION

ÉCONOMISEZ GROS SUR NOS PETITES 2010

NOTRE MEILLEURE OFFRE DE L'ANNÉE
10 499 $[1]
INCLUANT TRANSPORT

AVEO[5] LS DE CHEVROLET

ROUTE : 5,7 L/100 km (50 mi/gal)
VILLE : 7,5 L/100 km (38 mi/gal)[2]

★★★★★
Sécurité 5 étoiles[3] en cas d'impact

Modèle LT illustré

NOTRE MEILLEURE OFFRE DE L'ANNÉE
12 999 $[1]
INCLUANT TRANSPORT ET TAXE DE CLIMATISATION

Modèle SS illustré

ROUTE : 5,4 L/100 km (52 mi/gal)
VILLE : 8,0 L/100 km (35 mi/gal)[2]

- Climatisation
- Groupe électrique
- Télédéverrouillage
- Freins antiblocage ABS
- Roues de 16 po en aluminium

COBALT LT DE CHEVROLET

Prix sans surprise — Nos prix sont maintenant plus clairs que jamais, car ils incluent le transport et la taxe de climatisation.

OU RENSEIGNEZ-VOUS SUR RECYCLEZ VOTRE VÉHICULE DE MODÈLE 1995 OU AVANT ET OBTENEZ JUSQU'À 3 300 $[4] DE REMISES SUPPLÉMENTAIRES EN ARGENT.

DES GROS OU POUR VOTRE BAZOU
EN COLLABORATION AVEC *ADIEU BAZOU*, UN PROGRAMME FINANCÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA.

Adieu bazou
Programme canadien de recyclage des véhicules
Summerhill IMPACT

GM Canada
LA MEILLEURE PROTECTION AU PAYS
5 ANS 160 000 KM*
• GARANTIE LIMITÉE SUR LES COMPOSANTS DU GROUPE MOTOPROPULSEUR
• ASSISTANCE ROUTIÈRE
• TRANSPORT DE COURTOISIE
* SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ. CAMIONS PORTE-MOYEN EXCLUS. DÉTAILS SUR LA GARANTIE LIMITÉE CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.

CHEVROLET
offreschevrolet.ca

L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2010 neufs suivants : Aveo5 (1TV48/R7A) et Cobalt (1AL37/R7D). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. 1. Transport (1 450 $) et taxe de climatisation (100 $) inclus. Immatriculation, assurance, frais liés à l'inscription au RDPRM, droits et taxes en sus. Inclus un rabais (avant les taxes) de 4 500 $ pour Aveo LS et de 7 000 $ pour la Cobalt LT. Ce rabais est un crédit de livraison offert au concessionnaire par le fabricant et est offert aux particuliers seulement. Autres rabais offerts sur la plupart des modèles. Programme en vigueur du 1er septembre 2010 au 1er novembre 2010 et applicable aux stocks du concessionnaire. La GMCL se réserve le droit de modifier ou de mettre terme à ce programme en tout ou en partie, à tout moment sans préavis. 2. Selon le Guide de consommation de carburant 2010 de Ressources naturelles Canada pour l'Aveo avec moteur de 1,6 L et boîte manuelle 5 vitesses et la Cobalt avec moteur de 2,2 L et boîte manuelle 5 vitesses. 3. Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant aux essais de collision frontale pour Aveo. Les cotes de classification du gouvernement des États-Unis font partie du programme d'évaluation des nouveaux véhicules de la NHTSA (www.safercar.gov). 4. Pour être admissible à l'offre incitative Des gros sous pour votre bazou de GM Canada, vous devez recevoir l'approbation de l'admissibilité du véhicule au programme Adieu bazou par le gouvernement du Canada et remettre un véhicule de modèle 1995 ou antérieur qui est en état de marche, et qui a été immatriculé et assuré à votre nom ou sous une petite entreprise, au cours des six derniers mois. GM Canada fournira aux clients admissibles une offre incitative du fabricant pour l'achat/le financement/la location d'un véhicule neuf GM 2010 ou 2011 admissible. Les véhicules suivants ne sont pas admissibles : les modèles Pontiac, Saturn, Saab et Hummer, l'Aveo et la Corvette ZR1 de Chevrolet, les camions poids moyen, la Cobalt 2010 de Chevrolet et les modèles 2011 Regal de Buick, Cruze de Chevrolet et le Coupé CTS de Cadillac. L'offre incitative du fabricant allant de 750 $ à 3 000 $, selon le modèle choisi (taxes incluses). L'offre incitative Des gros sous pour votre bazou de GM Canada est offerte uniquement aux clients qui prennent possession de leur véhicule entre le 1er juillet 2010 et le 30 septembre 2010, et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives sur les véhicules GM. En participant à ce programme, vous ne serez pas admissible à un échange de véhicule. Consultez votre détaillant GM participant pour les conditions et les détails du programme. Si vous suivez tout le processus du programme Adieu bazou avec succès, vous serez admissible à la remise en argent de 300 $ du gouvernement du Canada. Des conditions s'appliquent. Visitez le www.adieubazou.ca pour de plus amples renseignements. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants (visitez primegmpouretudiants.ca) et de GM Mobilité. La GMCL se réserve le droit de modifier ces offres à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis.
Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gm.ca.

ACTUALITÉS

Perquisition de l'escouade Marteau chez Dessau

ANDRÉ NOËL

Une dizaine d'agents de l'escouade Marteau – division des enquêtes sur la corruption de la Sûreté du Québec – ont perquisitionné pendant une dizaine d'heures dans les bureaux de la firme d'ingénieurs Dessau, la semaine dernière, a appris *La Presse*.

Les enquêteurs ont cherché des documents dans les bureaux de la société Plania, nouveau nom du Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc (GGBB), filiale de Dessau. L'année dernière, le vérificateur de la Ville de Montréal avait alerté la SQ après avoir découvert que GGBB avait détruit des documents relatifs au projet résidentiel Faubourg Contrecœur.

L'escouade Marteau a entrepris sa propre enquête sur ce projet et sur son principal promoteur, Construction Frank Catania et Associés. Les terrains du Faubourg Contrecœur, dans l'est de Montréal, ont été vendus à Catania à un prix très avantageux par une société paramunicipale. Deux séries de perquisitions ont été menées dans les bureaux de Catania depuis un an.

« Les policiers de la SQ sont venus dans les bureaux de Plania (filiale de Dessau) pour chercher de l'information à propos du projet Contrecœur, a dit hier Jessie-Kim Malo, porte-parole de Dessau. On a collaboré pleinement avec eux. On leur a remis les documents nécessaires pour leur permettre de poursuivre leurs recherches. »

« Les policiers de la SQ sont venus dans les bureaux de Plania pour chercher de l'information à propos du projet Contrecœur, a confirmé hier Jessie-Kim Malo, porte-parole de Dessau. On a collaboré pleinement avec eux. On leur a remis les documents nécessaires pour leur permettre de poursuivre leurs recherches. »

L'année dernière, le vérificateur de la Ville avait demandé à la firme d'audit Samson Bélair/Deloitte & Touche d'examiner le dossier de la vente des terrains du Faubourg Contrecœur. La Ville de Montréal avait demandé à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) de trouver un promoteur pour les mettre en valeur.

La SHDM a alors embauché GGBB, société d'urbanistes-conseils qui appartenait déjà à Dessau. Une série d'études ont été réalisées, notamment sur les coûts de décontamination. Six mois avant le lancement de l'appel de qualification, GGBB a envoyé un mot à Catania: « Il nous fait plaisir de vous transmettre une copie de tous les rapports d'experts pour le dossier du site Contrecœur. »

Six mois plus tard, quand l'appel de qualification a été lancé, un autre entrepreneur a demandé à GGBB de le renseigner sur le coût approximatif des travaux de décontamination à réaliser. GGBB a refusé de transmettre l'information.

Cinq entrepreneurs ont fait des propositions. Les vérificateurs de Deloitte ont tenté de les obtenir. Les représentants de GGBB leur ont répondu qu'ils avaient détruit les documents, lesquels ne leur appartenaient pas: ils appartenaient à la SHDM.

Deloitte a découvert qu'il y avait beaucoup de similitudes entre la proposition de Catania (qui a été retenue) et les documents internes de la SHDM, que GGBB avait refusé de transmettre à un autre entrepreneur.

Avant le lancement de l'appel de qualification, Daniel Gauthier, un des dirigeants de GGBB, avait rencontré Frank Zampino, alors président du comité exécutif de la Ville, Martial Fillion, alors directeur général de la SHDM, et Bernard Trépanier, argentier du parti du maire Gérald Tremblay. Après cette réunion, M. Trépanier a téléphoné à Bernard Poulin, propriétaire du groupe SM, autre firme d'ingénieurs, pour lui annoncer qu'il allait lui donner un contrat pour évaluer le degré de contamination des terrains du Faubourg Contrecœur.

« On va te donner un petit mandat, avait dit M. Trépanier à M. Poulin. On va te donner un mandat sur la décontamination, même si Dessau est là, dans l'urbanisme.

– C'est un petit mandat ou un moyen mandat? avait demandé Bernard Poulin.

– Bien, un mandat. Il y a pour 12 millions (de dollars) de terre contaminée.

– Je comprends où ça va.

– Fait que, on s'organise », avait conclu M. Trépanier.

Les coûts de la décontamination ont été soustraits du prix de vente des terrains. Au bout du compte, le degré de contamination avait été largement surestimé, si bien que Catania a payé ces terrains un prix avantageux. Selon Deloitte, Catania a dû payer entre 5 et 7 millions de dollars pour la décontamination, plutôt que 12.

La SHDM redevient une société paramunicipale

MARTIN CROTEAU

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est redevenue un organisme public. Le gouvernement a discrètement officialisé son statut de société paramunicipale le mois dernier.

L'administration Tremblay avait entrepris des démarches pour réintégrer la SHDM dans le giron municipal il y a un an. Le gouvernement provincial a officialisé ce changement au début du mois d'août dans la Gazette officielle du Québec.

Dorénavant, c'est le comité exécutif de la Ville qui nommera les membres du conseil d'administration de la SHDM. Les élus fixeront aussi le salaire des administrateurs et nommeront le directeur général. L'organisme sera aussi assujetti à la Loi sur l'accès à l'information.

Le responsable de l'habitation au comité exécutif, Michael Applebaum, affirme que le nouveau statut de la SHDM pourrait permettre à la Ville de nommer deux élus au lieu d'un seul à son conseil.

Dorénavant, c'est le comité exécutif de la Ville qui nommera les membres du conseil d'administration de la SHDM. Les élus fixeront aussi le salaire des administrateurs et nommeront le directeur général.

« Nous pourrons aussi entériner le plan d'affaires de la SHDM et avoir un mot à dire sur la direction qu'elle prend », a-t-il souligné.

La Ville avait fusionné et privatisé deux organismes publics pour former la SHDM. La nouvelle entité s'est retrouvée au cœur d'un scandale après les révélations de *La Presse* sur la vente des terrains du Faubourg Contrecœur.

Par l'entremise de la SHDM, la Ville de Montréal a vendu à Construction Frank Catania cet immense terrain à l'est de l'autoroute 25. L'évaluation municipale était de 31 millions de dollars, mais la SHDM l'avait vendu selon l'évaluation marchande de 19 millions. Elle a déduit de ce prix divers frais, dont 11 millions pour la décontamination.

Or, des enquêtes ont établi que la décontamination pourrait avoir coûté bien moins cher.

Le vérificateur général et la firme Deloitte ont examiné une vingtaine de transactions immobilières, plus particulièrement celle du Faubourg Contrecœur, et relevé plusieurs irrégularités. La SQ a ouvert une enquête par la suite.

« Quand c'est arrivé, il n'y avait pas un élu au conseil d'administration, a souligné Michael Applebaum. Maintenant, il y en a un, Richard Deschamps, et on va en nommer un deuxième. »

Depuis plus d'un an, l'organisme a procédé à un grand ménage, explique Josée Racicot, directrice des affaires juridiques et corporatives de la SHDM. Le directeur Martial Filion a été remplacé par Guy Hébert, fonctionnaire au long parcours dans l'appareil municipal. Depuis l'arrivée de la nouvelle direction, dit-elle, l'organisme s'est toujours comporté comme une société publique, même si la loi ne l'y obligeait pas.

« Il a été très formellement dit, à partir du moment où nous sommes arrivés en poste, que même si nous n'étions pas assujettis à certaines dispositions de la loi en matière d'appels d'offres ou d'accès à l'information, nous nous sommes toujours conduits comme si nous étions une société paramunicipale », a affirmé M^me^ Racicot.

Plus d'Internet pour votre

Il y a tellement de raisons de passer à Bell Internet Fibe[MC]:

- De nouvelles vitesses encore plus rapides – offertes dans des millions de foyers
- Partagez photos, vidéos et bien plus encore jusqu'à 7x plus vite qu'avec le câble[1]
- Toute la famille peut profiter d'Internet en même temps grâce au Réseau à domicile sans fil inclus
- Installation gratuite avec choix de rendez-vous: avant-midi, après-midi, soirée ou fin de semaine[2]

FORFAIT INTERNET

À PARTIR DE **19 95 $/MOIS**

avec le Forfait de Bell[3]

Prix de tous les jours. Tous frais mensuels inclus.
Pas d'engagement à long terme.

1 866 768-1194 • bell.ca/fibe • Visitez un magasin Bell

la vie est **Bell**

Offert dans les magasins Bell suivants:

ANJOU
Les Galeries d'Anjou
Les Galeries d'Anjou – kiosque

BELOEIL
Mail Montenach

BLAINVILLE
Les Galeries de Blainville

BOISBRIAND
Faubourg Boisbriand

BOUCHERVILLE
1052, rue Lionel-Daunais

BROSSARD
Mail Champlain
Quartier DIX30

CHAMBLY
909, boul. Périgny

CHÂTEAUGUAY
Centre Régional Châteauguay

COATICOOK
Place J.R. Lefebvre

COWANSVILLE
Domaine du Parc

DELSON
5, route 132

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3352, boul. des Sources
3699, boul. St-Jean

DORION-VAUDREUIL
84, boul. Harwood

DORVAL
Les Jardins Dorval

DRUMMONDVILLE
2265, boul. St-Joseph
Promenades Drummondville

GATINEAU
1065, boul. de la Carrière
Promenades de l'Outaouais

GRANBY
Galeries de Granby

HULL
Galeries de Hull

JOLIETTE
2, Place Bourget Sud
Les Galeries Joliette

LACHINE
2409, 46e Avenue

LAFONTAINE
2121, boul. Labelle

LASALLE
7567, boul. Newman
Carrefour Angrignon
Carrefour Angrignon – kiosque

LAVAL
691, boul. Curé-Labelle
1655, boul. St-Martin Ouest
5330, boul. des Laurentides
Carrefour Laval
Carrefour Laval – kiosque
Centre commercial Duvernay – kiosque
Centre Laval
Mégacentre Ste-Dorothée
Mégacentre Vimont Laval

LONGUEUIL
666, Place Trans-Canada
2771, boul. Jacques-Cartier Est
Place Longueuil

MAGOG
Galeries Orford

MONTRÉAL
892, rue Ste-Catherine Ouest
4399, rue St-Denis
6855, rue St-Jacques Ouest
8900, rue Lajeunesse
9280, boul. de l'Acadie
Boul. Décarie (angle Jean-Talon)
Carrefour Industrielle Alliance
Centre Eaton – kiosque
Centre Rockland
Faubourg Ste-Catherine
Place Alexis-Nihon
Place Dupuis
Place Versailles
Plaza Côte-des-Neiges
Promenades Cathédrale – kiosque
Tour Jean-Talon (rez-de-chaussée)

MONTRÉAL-NORD
Centre Forest
Place Bourassa

MONT-TREMBLANT
517, rue de St-Jovite

PINCOURT
Faubourg de l'Île – kiosque

POINTE-AUX-TREMBLES
12530, rue Sherbrooke Est

POINTE-CLAIRE
Centre Fairview

REPENTIGNY
309, rue Notre-Dame
Les Galeries Rive-Nord

ROSEMÈRE
232, boul. Curé-Labelle
Place Rosemère

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Centre commercial Valleyfield

SHAWINIGAN
Plaza de la Mauricie

SHERBROOKE
2700, rue King Ouest
4505, boul. Industriel
Carrefour de l'Estrie
Place Belvédère

SOREL
Les Promenades de Sorel

ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE
Les Promenades St-Bruno

STE-AGATHE-DES-MONTS
80A, boul. Morin

ST-EUSTACHE
66, rue Dubois
Place St-Eustache

ST-HUBERT
3879, boul. Taschereau
5951, boul. Cousineau

ST-HYACINTHE
Galeries St-Hyacinthe

ST-JEAN-SUR-LE-RICHELIEU
391, boul. du Séminaire Nord
Carrefour Richelieu

ST-JÉRÔME
Le Carrefour du Nord

ST-LAURENT
4232, rue Seré
La Place Vertu

ST-LÉONARD
4524, rue Jean-Talon Est
6050, boul. Métropolitain Est

ST-SAUVEUR-DES-MONTS
153, rue Principale

TERREBONNE
1729, chemin Gascon
Galeries Terrebonne

TROIS-RIVIÈRES
5691, boul. Jean-XXIII
Centre Les Rivières

VICTORIAVILLE
567, boul. des Bois-Francs Sud
La Grande Place des Bois-Francs

L'offre prend fin le 15 octobre 2010. Offerte aux clients résidentiels du Québec, là où la technologie le permet. Frais uniques d'activation (29,95$) en sus. Modem inclut sans aucuns frais additionnels. Modifiable sans préavis et ne peut être combinée avec une autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent y compris des exigences techniques minimales. **(1)** À jour en date du 27 juillet 2010. Comparaison entre Internet Fibe 25 de Bell (jusqu'à 7 Mbit/s vers l'amont) et Internet Très Grande Vitesse 50 de Vidéotron (jusqu'à 1 Mbit/s vers l'amont). **(2)** Sauf le 6 septembre 2010. **(3)** Offert aux nouveaux clients et aux clients Internet de base qui s'abonnent au Forfait avec Bell Internet et à au moins un autre service sélectionné, voir bell.ca/forfait. Tarif mensuel à partir de 24,95$ (modifiable sans préavis), mois un crédit du rabais du Forfait de 5$. Bell peut mettre fin au rabais du Forfait avec un préavis de 30 jours. Fibe est une marque de commerce de Bell Canada.

Dur, dur de mettre la main sur l'iPhone 4

SOPHIE OUIMET-LAMOTHE

Magasin Apple, rue Sainte-Catherine, 13 h. Une vingtaine de personnes font sagement la file sur le trottoir, alignées derrière un cordon. Certaines d'entre elles font le pied de grue depuis plusieurs heures déjà. Toutes ont le même but: mettre la main sur l'iPhone 4, sorti depuis un mois et des poussières au Canada.

Partout à Montréal, les magasins sont en rupture de stock et les téléphones rentrent au compte-gouttes… quand il y en a. Hier, le magasin Apple de la rue Sainte-Catherine a reçu un certain nombre d'appareils, mais n'était pas en mesure de dire quand il y en aurait d'autres. Ni combien.

De toute évidence, se procurer un iPhone 4 à Montréal ces jours-ci n'est pas une mince affaire. Parlez-en à André-Anne LeBlanc et à son frère, Louis-Martin LeBlanc, qui attendaient sur le trottoir depuis 8 h 15. « Il faut mettre de côté son amour-propre et son impatience », philosophait la jolie châtaine, qui s'était apporté des munitions en vue de la longue attente: un lunch, un livre, son appareil photo « au cas où » et… son iPod.

« Ils (les gens d'Apple) savent qu'il y a un engouement et que les gens sont intéressés, sauf qu'ils desservent des gros marchés d'abord. Et le Canada n'est pas un marché prioritaire. » — Bruno Guglielminetti

Certains valeureux se rendent même devant le magasin de la rue Sainte-Catherine dès 6 h. Hier, une heure avant l'ouverture, les gens d'Apple ont compté le nombre de personnes qui attendaient à l'extérieur. Puisqu'il y avait plus de gens que d'iPhone 4 disponibles, certains ont dû repartir bredouilles.

À un jet de pierre de là, chez Fido, une poignée de personnes attendaient sur de petits bancs cordés les uns à côté des autres. Une jeune blonde à lunettes semblait tuer le temps en faisant ses travaux. « Ils nous ont dit qu'ils en recevraient peut-être entre 12 h et 14 h », a-t-elle affirmé avec espoir.

Une fausse pénurie?

Selon Bruno Guglielminetti, directeur des communications numériques chez National, Apple ne fait pas exprès pour créer cette pénurie. « Ils savent qu'il y a un engouement et que les gens sont intéressés, sauf qu'ils desservent des gros marchés d'abord, dit-il. Et le Canada n'est pas un marché prioritaire. » Toutefois, l'expert des nouvelles technologies concède que cette rareté sert bien Apple sur le plan du marketing.

Alors, que doit faire le consommateur qui tient mordicus à se procurer un iPhone, à part se mettre en file sur le trottoir? « Prendre son mal en patience et le commander par internet », suggère Bruno Guglielminetti. Sinon, le « bon vieux » iPhone 3GS peut encore très bien faire l'affaire. Et il est pas mal moins périlleux à obtenir.

La VENTE DE FIN D'ANNÉE $ Honda

CIVIC BERLINE DX 2010 À L'ACHAT

17 385 $ 15 990 $ PDSF + 1 395 $ TRANSPORT ET PRÉPARATION

RABAIS DE 3 400 $*

13 985 $ TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

COUPÉ CIVIC DX-A 2010 EN LOCATION

0 $ COMPTANT

228 $† /60 MOIS

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

AIR CLIMATISÉ INCLUS UNE VALEUR DE 1 300 $

HONDA VÉHICULES D'OCCASION Certifiés OUI, ON A FAIT LE PLEIN

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez hondaquebec.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

HONDA HONDAQUEBEC.CA

*Le rabais à l'achat de 3 400 $ est applicable avant taxes sur la Civic berline DX manuelle 2010 neuve (modèle FA1E2AEX) pour un prix à l'achat de 13 985 $ incluant transport et préparation de 1 395 $ et taxe d'air climatisé de 100 $. Franchise de kilométrage de 120 000 km; frais de 0,12 $ le kilomètre excédentaire. Les taxes et droits, assurances, immatriculation sont en sus. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Offres valides seulement pour les résidants du Québec chez les concessionnaires Honda du Québec participants. Offres d'une durée limitée sujettes à changement sans préavis par le manufacturier et valides sur les véhicules en inventaire seulement. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire Honda pour plus de détails.

†L'offre de location-bail est faite par Services Financiers Honda Inc. (SFHI), sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur le Coupé Civic DX-A manuel 2010 neuf (modèle FG1A2AEX) dont le prix est de 18 985 $ incluant transport et préparation de 1 395 $. Paiement hebdomadaire de 228 $ pour 60 mois. Exemple: 0 $ comptant, 0 $ de dépôt de garantie, 0 $ de premier versement. Coût d'emprunt de 3 680 $. Obligation totale de 13 680 $. Taux d'intérêt annuel de 0,9 %. Les taux peuvent varier selon la province. Les taxes et droits, assurances, immatriculation sont en sus. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Offres valides seulement pour les résidants du Québec chez les concessionnaires Honda du Québec participants. Offres d'une durée limitée sujettes à changement sans préavis par le manufacturier et valides sur les véhicules en inventaire seulement. Voyez votre concessionnaire Honda pour plus de détails.

POLITIQUE

DÉCÈS DE L'EX-MINISTRE CLAUDE BÉCHARD

Charest annonce des funérailles nationales

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Des funérailles nationales auront lieu samedi pour honorer la mémoire de l'ex-ministre Claude Béchard, qui s'est éteint mardi après une dure lutte contre le cancer du pancréas. La cérémonie se tiendra à 11 h à la cathédrale Sainte-Anne-de-La-Pocatière, dans la circonscription de Kamouraska-Témiscouata, que représentait M. Béchard depuis 1997.

Vendredi, sa dépouille sera exposée au centre municipal de Saint-Philippe-de-Néri, son village natal. Soulignons que, le jour même, Claude Béchard devait participer à l'inauguration de la nouvelle maison de la culture, juste en face. Il avait beaucoup travaillé à ce projet de conversion de l'ancien presbytère.

PHOTO JACQUES BOISSINOT, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

En décembre 2008, à l'Assemblée nationale, le premier ministre Jean Charest montre à son ministre Claude Béchard, alors en rémission, les députés qui l'applaudissent.

« C'est difficile, accepter ça »

Le premier ministre Jean Charest a annoncé ces funérailles nationales hier, en accord avec la famille, au cours d'une conférence de presse émouvante. « Claude, je l'aimais beaucoup. On avait une amitié assez spontanée. Je me voyais en lui... On est deux batailleurs », a-t-il dit, les larmes aux yeux.

M. Charest a raconté sa dernière rencontre avec son ami, mercredi dernier, à l'Hôtel-Dieu de Québec. M. Béchard voulait le voir pour lui dire qu'il avait « perdu la bataille » contre la maladie.

« Ça a été un moment très difficile. Vous devinez que j'ai souhaité comme vous que la bataille puisse se poursuivre jusqu'à ce qu'il gagne. Mais il m'invitait finalement à accepter comme lui le destin qui s'annonçait. Ça a été très émouvant. (...) C'était beaucoup plus lui qui avait la tâche de me convaincre que c'était fini. Alors, c'est difficile, accepter ça... »

Vendredi, sa décision de se retirer de la vie politique était déjà prise. M. Béchard voulait rencontrer des proches avant d'en faire l'annonce mardi matin. « Avant la politique, il y a la vie. Et pour Claude, la vie, c'était la politique, a dit M. Charest. Il voulait travailler jusqu'à la fin. »

Il a souligné que Claude Béchard était un homme de « très grand talent » à qui il pouvait confier des « dossiers très compliqués et qui, politiquement, étaient extrêmement difficiles ». « Il a toujours été à la hauteur de la tâche, par son intelligence, son énergie et sa détermination. Il venait à bout des plus grands défis. Sauf le dernier... »

Après la conférence de presse, Jean Charest s'est rendu à la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

Le drapeau du Québec qui flotte au-dessus du parlement est en berne depuis hier et le restera jusqu'au jour des funérailles. Un registre de condoléances est mis à la disposition du public à l'Assemblée nationale. Jean Charest a été le premier à le signer, hier après-midi. Une page web a été créée (protocole.gouv.qc.ca/claude-bechard) pour permettre à ceux qui le désirent d'exprimer leurs condoléances aux proches de Claude Béchard.

NOUVELLES AFFECTATIONS

La vice-première ministre, Nathalie Normandeau, succède à Claude Béchard comme ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes. Elle conserve le portefeuille des Ressources naturelles. Laurent Lessard redevient titulaire de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'autre responsabilité ministérielle qu'avait M. Béchard. Il se retrouve avec une double tâche lui aussi puisqu'il demeure à la tête des Affaires municipales. Le premier ministre Jean Charest a annoncé ces nominations hier après-midi, par voie de communiqué. Quelques heures plus tôt, en conférence de presse, il avait indiqué que les personnes qui remplaceraient M. Béchard le feraient de façon intérimaire. Le communiqué n'indique toutefois pas que Mme Normandeau et M. Lessard sont nommés par intérim. Selon le cabinet du premier ministre, M. Charest voulait envoyer le message en matinée que les deux ministres choisis ne cumuleraient pas les responsabilités très longtemps. Des modifications au Conseil des ministres sont donc à prévoir. — T.C.

Vente aux enchères
Des centaines de lots sont présentés sur notre site web
www.empireauctions.com
S. Cosgrove
1,50 ct Diamant
4,41 cts Diamant
SÉLECTION DE LUSTRES DE CRISTAL
Vente aux enchères:
Dim. 12 sept., dès 13 h
Lundi 13 sept., dès 19 h
Mardi 14 sept., dès 19 h
Mercr. 15 sept., dès 19 h
Exposition:
Les sam. et dim. 11 et 12 sept., de 10 h à 17 h
ROLEX
EMPIRE
ANTIQUITÉS, BIJOUX, TAPIS, MEUBLES, OEUVRES D'ART; DES LOTS SERONT VENDUS SANS PRIX MINIMAL
5500, rue Paré, Mtl
514 737-6586

UN SOURIRE FRANC GIVO-DENT

Quel sourire! Des dents resplendissantes sont le fruit d'un soin méticuleux, nous le savons bien. En plus d'un soin constant, il faut reconnaître que la qualité du dentifrice joue aussi grandement sa part dans la bonne santé et l'éclat de nos dents. En quoi un dentifrice est-il supérieur à un autre, direz-vous? Par sa composition unique et les ingrédients révolutionnaires qui entrent dans sa fabrication, Givo-Dent polit naturellement les dents et les aide à retrouver leur blancheur et leur brillance naturelle.

Les principes actifs naturels qui entrent dans sa fabrication - silice de source végétale, mousse d'Irlande, huile de mélaleuca (antiseptique naturel), fibre végétale peelu, glycérine végétale - donnent à ce nouveau produit des vertus exceptionnelles, introuvables dans un dentifrice traditionnel.

La fibre végétale peelu provient d'un arbre très répandu en Inde, l'arbre peelu, appelé communément «l'arbre brosse à dents», dont les fibres non abrasives, contrairement à tant de dentifrices sur le marché, possèdent un grand pouvoir nettoyant et sont particulièrement efficaces pour les gencives sensibles et fragiles.

Reconnue en Inde depuis des millénaires pour ses vertus remarquables, la fibre végétale peelu nous arrive aujourd'hui, en Occident, à l'intérieur d'un dentifrice naturel, efficace et doux qui protégera vos dents comme vos gencives et vous aidera à retrouver ce sourire irrésistible que vous aimez tellement afficher. La séduction a bien meilleur goût. Givo-Dent aussi.

Phytobec : titulaire d'une nouvelle licence et reconnu par les autorités gouvernementales comme produit de santé naturel : NPN 02229746.
* Ces allégations font partie intégrante de la licence.

Pour connaître les points de vente.
Montréal : 514 272-1365, ligne extérieure :
1 800 272-1365, Estrie : 1 819 823-3322,
Mauricie : 1 819 378-7777.

« Prenez part à la révolution vidéo. »

Canon EOS 5D Mark II
LA VIDÉO RÉINVENTÉE
• 21,1 mégapixels, plein capteur CMOS
• Sensibilité jusqu'à 25 600 ISO
• Mode vidéo HD pleine résolution
• Sortie HDMI pour visualisation HD des images fixes et des séquences de vidéos
• EN PRIME, cartes rabais[1]
Boîtier seul
2 649,99$ Rég. 2 749,99$
CA 2764B005

ÉCONOMISEZ 200$
SONY
2 999,99$ Rég. 3 199,99$
HVR-V1U
• HDV 1 080p24, 1 080p30, 1 080 60i
• 3 ClearVid CMOS
• Stabilisateur d'image
• EN PRIME, cartes rabais[1]
SOB HVRV1U

JVC
3 149,99$
GY-HM100U
• Mode HQ à 35 Mbps
• Enregistrement plein HD sur cartes SDHC
• Objectif Fujinon HD
• EN PRIME, cartes rabais[1]
JVC GYM100U

ÉCONOMISEZ 500$
Canon
7 999,99$ Rég. 8 499,99$
XF305
• Objectif 18x HD de série L
• 3 capteurs CMOS de 1/3 po
• Garantie de 2 ans
• EN PRIME, cartes rabais[1]
CA 4454B001

SENNHEISER
129,99$ Rég. 149,99$
CASQUE D'ÉCOUTE HD 448
• Système acoustique perfectionné
• Design ergonomique
• Garantie de 2 ans
SEN HD448

Lowepro
229,99$
SAC MAGNUM 400AW
• Base moulée haut de gamme
• Garantie à vie limitée
DA LP36054

SHAPE
329,99$
SUPPORT PAPARAZZI II
• Poignée large et confortable
• Grandement adaptable et léger
SHA PA1200

SENNHEISER
239,99$ Rég. 269,99$
MICROPHONE MKE 400
• Pour caméscope
• Boîtier de métal robuste
• Garantie de 2 ans
SEN MKE400

SHAPE
719,99$
SUPPORT CAMELEON II
• Compatible avec Sony A1U, V1U, serie EX, ZU, HC, FX et autres marques
SHA CA1200

Faites votre choix
Lozeau.com
Beaubien
Stationnement rue St-André
6229, Saint-Hubert
Montréal, Québec
514 274 6577
1 800 363 3535
Lozeau
L'EXPÉRIENCE PHOTO VIDÉO

Valide jusqu'au 15 septembre 2010. Photos peuvent différer. Aucune commande spéciale. [1]Incluant: Rabais de 15$ sur un plan de protection reflex ou caméscope, rabais de 10% sur les cadres et albums (sauf cadres et albums numériques), rabais de 20$ sur un atelier, 1 impression HD 8x10 ou 8x12 gratuite.

Un Colisée de quêteux

YVES BOISVERT
CHRONIQUE

Il y a dans le New Jersey un immense stationnement avec un trou de 266 millions de dollars caché en dessous. C'est l'ancien emplacement du stade des Giants de New York, construit en 1976, entièrement financé par la Ville de Meadowlands.

Les Giants, une équipe de football de New York, avaient été attirés au New Jersey par les autorités locales, qui leur offraient un beau stade flambant neuf, entièrement payé par les fonds publics. Au départ, les revenus de location et d'une piste de course de chevaux suffisaient à rembourser l'investissement et dégageaient même des profits.

Mais les années ont passé, les courses de chevaux ont périclité, la récession des années 80 est arrivée et le stade est devenu déficitaire. On a fini par le démolir. La Ville est maintenant aux prises avec une dette qu'elle doit financer et qui lui coûtera, cette année seulement, 35,8 millions de dollars en capital et intérêts. Tout ça pour un stade rasé et diverses installations abandonnées qui ne seront payés qu'en… 2025.

■■■

Cette histoire, racontée dans le *New York Times* de mardi, n'est qu'un des exemples du délire de fonds publics engloutis dans le sport professionnel depuis 40 ans, partout en Amérique du Nord. Soit à la suite de menaces de déménagement d'équipes, soit parce que les politiciens croyaient rallier les fans au nom de la fierté et des « retombées économiques ». Ah, les retombées!

La même stratégie se répète à Québec, avec les mêmes arguments. Voyez-vous, mesdames et messieurs, les experts de Ernst & Young le disent: un amphithéâtre multifonctionnel de 400 millions à Québec serait rentable!

C'est curieux. Si c'est rentable, pourquoi n'y a-t-il personne pour le construire à ses frais?

Ah! Vous voulez dire: c'est rentable… une fois que le public l'a financé.

D'après les mêmes calculs, j'ai les moyens de vivre dans une maison de 10 millions, à condition que quelqu'un d'autre en paie la construction.

■■■

Bien sûr, le contexte n'est pas le même qu'en 1995, quand Marcel Aubut réclamait l'aide du gouvernement du Québec pour faire survivre les Nordiques. Jacques Parizeau a refusé avec raison et ils sont partis au Colorado.

Aujourd'hui, il y a un plafond salarial, un léger partage des revenus et, surtout, plusieurs équipes américaines déficitaires à racheter. Il y a aussi la possibilité pour un Pierre Karl Péladeau de compenser d'éventuelles pertes dans l'exploitation du club par des revenus télévisés. Les conditions sont donc plus favorables que jamais au retour d'une équipe de hockey professionnel à Québec.

Il y a une certaine logique, également, à ce que les gouvernements épaulent un projet de ce genre. Mais 175 millions du gouvernement du Québec, autant d'Ottawa et 50 millions de la Ville de Québec?

Cet argent viendra ou bien de taxes et d'impôts nouveaux, ou bien d'un emprunt gouvernemental. On n'en sort pas. C'est exorbitant et injustifié.

Oui, mais le Stade olympique? Ne prenons pas les gaffes du passé comme modèle. On est pris avec ce stade, et l'option la moins mauvaise consiste à dépenser pour le préserver.

Et la culture? Les manifestations culturelles, sauf rares exceptions, ne sont pas rentables. Le sport professionnel est censé l'être!

■■■

La longue étude d'Ernst & Young consiste essentiellement à dire que Québec peut louer assez souvent un amphithéâtre pour que son exploitation ne soit pas déficitaire. Et ce, même sans équipe de hockey ou sans Jeux olympiques. On note que le vieux Colisée Pepsi, qui appartient à la Ville, est déficitaire à cause de ses coûts d'entretien.

Mais les comparaisons nord-américaines sont minces et peu convaincantes. Sans compter un certain enthousiasme quant au « marché » de Québec. L'étude estime par exemple le bassin de clients d'un nouveau Colisée à… 9,1 millions de personnes. Car aux gens de Québec (un demi-million), il faut ajouter les touristes et les visiteurs…

J'ai été intéressé de découvrir que Charlottetown (Î.-P.-É.), à 945 km de Québec, est une « agglomération avoisinante », tout comme le Cap-Breton et Moncton…

L'étude prétend également que, avec deux amphithéâtres (Montréal et Québec), le Québec (7,8 millions d'habitants) se trouvera à avoir un bassin de population par installation plus grand que… Toronto et Hamilton ensemble (6,4 millions), qui ont aussi deux amphithéâtres. Car Hamilton a le Copps Coliseum!

On suggère de confier la gestion de l'édifice à une société d'État et on donne comme modèle le Centre des congrès de Québec, qui a des revenus de 10 millions et des excédents de 3,9 millions… mais une subvention de 12,9 millions. Attirer des congrès est très profitable, et subventionner une telle installation a un sens. Mais ce n'est pas nécessairement un exemple stupéfiant de rentabilité.

■■■

Que Québec retrouve ses Nordiques, rien ne serait plus réjouissant pour l'amateur de hockey moyen. L'aventure américaine de la LNH a montré ses limites, et il y a un marché d'amateurs enragés qui n'attendent que le jour du Retour. Et tant mieux si PKP ou quiconque vient concurrencer le Canadien dans sa cour.

Je ne blâme pas non plus Régis Labeaume: il demande et on lui donne! D'abord 50 millions, disait Jean Charest, en comptant sur le privé, puis 175 millions et au diable le privé! C'est quoi, son truc?

Mais la sympathie de l'amateur de hockey moyen ou enragé ne change rien à la logique économique. En ce moment, ce projet est un projet de quêteux sophistiqués.

Pour joindre notre chroniqueur **yves.boisvert@lapresse.ca**

Nouvel amphithéâtre

Une priorité, disent les conservateurs québécois

LE SOLEIL

QUÉBEC — Enfilant le chandail des Nordiques, les députés conservateurs québécois ont assuré hier que la construction d'un nouvel amphithéâtre à Québec représentait leur priorité, même si leur gouvernement continue à faire planer le mystère sur sa contribution.

Au lendemain de l'engagement du gouvernement Charest pour le financement de 45 % du projet, les conservateurs jouaient toujours de prudence avant d'en faire autant.

En marge du lancement des Grands Prix cyclistes ProTour, au Château Frontenac, le ministre d'État au Développement économique, Denis Lebel, a rappelé que le premier ministre Stephen Harper voulait avoir l'ensemble des rapports avant de se prononcer.

« On nous parle d'un rapport attendu sur les méthodes de construction, sur le montage financier. Pour nous, au fédéral, c'est des éléments qui doivent être connus », a-t-il affirmé.

Le ministre s'est néanmoins empressé de réitérer son intérêt pour ce dossier très important. « Donnez-nous un peu de temps, a-t-il demandé. Si on a les rapports rapidement, on va répondre rapidement. »

Questionnée pour savoir si l'engagement pris mardi par le gouvernement Charest accentuait la pression sur Ottawa, la députée de la circonscription de Louis-Saint-Laurent, Josée Verner a reconnu que « les gens en parlent ». « Il est exact que d'autres coins de pays ont des demandes similaires et c'est tout ça qu'on veut regarder », a-t-elle toutefois ajouté.

PRÉCISION

Dans un article publié hier, nous avons écrit que le taux de décrochage scolaire stagne à 20 % depuis 1998 au Canada. Or, il ne s'agit pas du taux de décrochage, mais bien du nombre de jeunes 15 à 19 ans qui ne fréquentent plus l'école. « Le taux de décrochage est plutôt calculé en fonction du nombre de jeunes de 20 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires », précise Patrice de Broucker, chef de la division du centre de la statistique de l'éducation à Statistique Canada.

ACTUALITÉS

COMMISSION BASTARACHE

Franco Fava avait accès au fonctionnaire nº 1

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Important argentier du PLQ dans la région de Québec, Franco Fava est déjà intervenu auprès du premier fonctionnaire du gouvernement du Québec, Gérard Bibeau, pour lui suggérer des candidats à des nominations gouvernementales.

Mais M. Bibeau, qui témoignait hier en fin de journée devant la commission Bastarache, a bien vite précisé que jamais M. Fava ne lui avait suggéré de candidat à un poste de juge.

Avant d'être nommé président de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), M. Bibeau avait été pendant deux ans secrétaire général associé aux emplois supérieurs. À ce titre, il était responsable de l'ensemble des nominations du gouvernement.

PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE CANADIENNE

André Dicaire, ancien secrétaire général du gouvernement de Jean Charest, n'a pas été tendre dans ses commentaires sur le style de gestion de Marc Bellemare lorsqu'il dirigeait le ministère de la Justice. Selon lui, le ministre éprouvait « un inconfort » avec plusieurs mandarins de son ministère, des fonctionnaires de carrière qu'il soupçonnait de sympathies péquistes.

Des connaissances

Les deux hommes se connaissent depuis des années – Bibeau a été chef de cabinet de Norm Cherry au Travail à la fin des années 80, quand Franco Fava était le négociateur patronal de l'industrie de la construction. M. Fava a siégé pendant 20 ans au conseil d'administration de la CSST, où Gérard Bibeau a travaillé, comme cadre supérieur puis comme président, pendant 12 ans. Les deux hommes sont déjà allés dîner ensemble au Michelangelo, restaurant de prédilection de M. Fava.

Devant la commission Bastarache, l'ancien ministre Marc Bellemare a longuement insisté sur l'influence de M. Fava dans les nominations du gouvernement Charest. Selon lui en 2003, M. Fava avait lourdement fait pression pour certains candidats qui ont été nommés juges.

« Quand j'étais aux emplois supérieurs, ce n'est pas impossible qu'il m'ait parlé de candidats qui pouvaient accéder à différentes fonctions, mais il n'y a jamais eu de pressions de sa part », a pour sa part indiqué M. Bibeau. Il soutient que jamais Fava n'a parlé de candidats à la magistrature avec lui.

Fait intéressant, M. Bibeau a révélé qu'il a parlé « une ou deux fois » à M. Fava depuis le début des audiences de la commission Bastarache. Me Suzanne Côté, procureure du gouvernement, a aussitôt objecté que cela ne faisait pas partie du mandat de la Commission, ce que le commissaire a accordé.

L'argentier libéral avait aussi soutenu publiquement qu'il avait joué un rôle important dans la nomination de Gérard Bibeau à titre de secrétaire général du gouvernement – l'équivalent du sous-ministre de Jean Charest. Son prédécesseur André Dicaire a toutefois contredit M. Fava: c'est lui qui avait proposé Gérard Bibeau pour le remplacer lorsqu'il est parti, en 2006, pour des raisons de santé.

L'adjoint de Gérard Bibeau, Me Yves Pleau, a révélé hier que, depuis 2007, les suggestions du ministre de la Justice pour les postes à la magistrature se retrouvaient sur le bureau de Chantal Landry, responsable des nominations au cabinet Charest. Essentiellement, explique-t-il, elle s'assure que le premier ministre est informé à l'avance de la proposition que compte faire le titulaire de la Justice.

« Elle n'a jamais soulevé de problème; elle a toujours dit que tout est beau », a résumé Me Pleau.

Jamais elle n'est intervenue pour stopper une recommandation ou pour orienter un choix, a précisé le fonctionnaire.

Le cas Kathleen Weil

Ironiquement, l'ex-ministre de la Justice Kathleen Weil s'est plongée dans la controverse, au printemps dernier, lorsqu'elle a admis qu'elle discutait au préalable des nominations des juges avec « le patron », Jean Charest.

Or, des témoignages de MM. Dicaire, Pleau et Bibeau, il ressort clairement que le premier ministre est systématiquement mis au courant de ces nominations plusieurs jours à l'avance. Les choix du ministre de la Justice n'ont jamais suscité d'objections, ni de sa part ni d'un autre ministre. Huit fois, dont deux pendant le mandat de Marc Bellemare, la nomination d'un juge a été retardée d'une ou deux semaines, à la demande de M. Charest. L'une d'elles était celle de Line Gosselin-Després, parente de l'ancien ministre Michel Després.

Chasse aux sorcières

Par ailleurs, André Dicaire et Gérard Bibeau n'ont pas été tendres dans leurs commentaires sur le style de gestion de Marc Bellemare lorsqu'il dirigeait le ministère de la Justice.

Tant M. Dicaire que Bibeau ont relevé qu'il éprouvait « un inconfort » avec plusieurs mandarins de son ministère, des fonctionnaires de carrière qu'il soupçonnait de sympathies péquistes.

Le ministre Bellemare a vite obtenu d'André Dicaire qu'il déplace Me Brigitte Pelletier, qui avait travaillé comme chef de cabinet de Bernard Landry dans les mois précédant les élections de 2003. Elle a été nommée vice-présidente à la Commission des normes du travail.

Mardi, un autre sous-ministre adjoint, Pierre Legendre, est venu expliquer qu'il a été mis de côté pour son péché: être le frère de Richard Legendre, ancien ministre péquiste.

Hier, M. Bibeau a ajouté que Me Bellemare voulait aussi obtenir le départ de Mario Bilodeau, sous-ministre adjoint aux affaires criminelles, arrivé au Ministère avec Paul Bégin. Même Me Michel Bouchard, sous-ministre à la Justice depuis 10 ans, était dans la ligne de mire de Me Bellemare.

Ce dernier voulait avoir comme sous-ministre George Lalande, ancien député libéral qui, la semaine dernière, a corroboré en partie les allégations de son ancien patron. M. Lalande était sous-ministre adjoint à la Justice et devait atterrir au Tribunal administratif du Québec si la réforme de Marc Bellemare aboutissait.

Hier, André Dicaire a expliqué que, exaspéré par l'atmosphère difficile au Ministère, Michel Bouchard a fini par accepter un emploi au ministère de la Justice à Ottawa. Le premier ministre Charest s'est montré déçu du départ de ce mandarin québécois aux longs états de service.

Mécontentement de Me Bellemare

En revanche, Me Bellemare n'a pas obtenu la nomination de George Lalande. Avec l'appui de M. Charest, André Dicaire a fait nommer Me Louis Dionne, grosse pointure de la Couronne.

Me Dionne est passé par la suite à la Sécurité publique au retour de Michel Bouchard. Plus récemment, il a été nommé directeur des poursuites criminelles et pénales.

Devant la commission Bastarache, Me Bellemare avait rappelé avec mécontentement la nomination de Me Dionne. « Je ne choisis pas les juges et je ne choisis pas mon sous-ministre », avait-il lancé à l'époque à Jean Charest.

Action Privilégiée
5,50% de rendement
Dividende trimestriel
Valeur du capital et rendement sujets à changements
« Parce que vous méritez plus »
GESTION DE CAPITAUX ROTHENBERG
Westmount (514) 934-0586 *Pointe-Claire (514) 697-0035* *Rive-Sud (450) 321-0215*
Membre du fonds canadien de protection des épargnants.
www.rothenberg.ca

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2010-09-08
lotoquebec.com/video
1 25 000 $ 786684 — 2 50 000 $ 480888 — 3 100 000 $ 574903
décomposables
Numéros «Télé» 841069 339113 327967 (non décomposables) — Numéro boni 01
5 lots « 500$ + TV» * (non décomposables)
023A430 049A331 390A663 892A156 994A003
*Si «VOTRE NUMÉRO PRÉTIRAGES» correspond à l'un des numéros tirés lors d'un des 3 prétirages, vous devez réclamer votre lot au plus tard le 18 septembre 2010 à 16h30 aux bureaux de Loto-Québec pour participer au tirage télé.
Lotto 649 04 06 11 45 46 47 — 48 compl. — Québec 49 06 23 24 27 30 42 — 28 compl.
Structure de lots complète sur lotoquebec.com
Banco 03 05 07 12 16 17 23 24 29 41 47 48 49 51 53 55 59 63 66 68
La Quotidienne 3 408 4 8606
Triplex 06 15 26 29 33
Astro Jour - Mois - Année - Signe 24 SEPTEMBRE 79 CAPRICORNE
Extra 2105646
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Écoles passerelles Commission sur le projet de loi 103

Louis Bernard critique PQ et PLQ

PAUL JOURNET

QUÉBEC — En voulant étendre la loi 101 aux écoles privées anglaises non subventionnées, le Parti québécois prône une solution « radicale », estime Louis Bernard.

L'ex-chef de cabinet de René Lévesque a présenté un mémoire hier à la commission parlementaire sur le projet de loi 103. Cette loi permettrait d'inscrire un francophone ou allophone à l'école publique anglaise à deux conditions: s'il a séjourné trois années dans le réseau non subventionné, et si ce parcours est jugé « authentique », selon une grille préétablie.

M. Bernard critique autant le projet péquiste que libéral. Il avance une autre proposition. « Si un parent veut inscrire son enfant à une école anglaise non subventionnée, il faudrait qu'il s'engage solennellement pour que son enfant y complète son cursus », suggère-t-il. Pour passer ensuite au public, il faudrait invoquer des raisons majeures, comme un sérieux « revers de fortune », ajoute-t-il.

Ce débat résulte d'une décision de la Cour suprême. En octobre dernier, le plus haut tribunal au pays renversait la loi 104, adoptée unanimement à l'Assemblée nationale, qui visait à colmater une brèche de la Charte de la langue française en interdisant les écoles passerelles.

La Cour suprême invaliderait-elle aussi l'amendement proposé par M. Bernard? « Ça a toutes les chances d'être accepté, assure-t-il. On n'enlève pas de droit, l'école passerelle n'est pas un droit. »

Sa solution permettrait selon lui de colmater la brèche tout en préservant un « espace de liberté », comme le voulait le père de la loi 101, Camille Laurin. Cette liberté, c'est de pouvoir payer pour éduquer son enfant dans une école non subventionnée et non francophone.

Selon Louis Bernard, le projet de loi libéral légitimerait les écoles passerelles et encouragerait leur utilisation.

Le PQ propose d'interdire cela. Pour ce faire, il lui faudrait utiliser la clause dérogatoire prévue dans la Constitution canadienne. Comme la ministre de la Culture Christine St-Pierre, M. Bernard estime que cela « nuirait à l'image du Québec ».

Le projet de loi libéral ne l'emballe pas pour autant. Il comporte selon lui « deux inconvénients majeurs ». Il légitimerait les écoles passerelles et encouragerait leur utilisation. Plus de francophones s'inscriraient dans des écoles anglaises non subventionnées et passeraient ensuite au réseau public. « (Le projet de loi libéral) explique aux gens comment le faire! » déplore-t-il.

St-Pierre et Curzi « intéressés »

La ministre de la Culture et son vis-à-vis de l'opposition officielle, Pierre Curzi, se disent « intéressés » par cette proposition, tout en émettant des réserves. « Il lance un appel à la discussion, c'est très positif. On va l'analyser avec sérieux », indique Mme St-Pierre.

M. Curzi souligne toutefois des « zones d'ombre » dans la proposition de Louis Bernard. « Qu'arriverait-il aux frères, soeurs et descendants d'un enfant qui passerait du système anglais non subventionné au système public? Quand on a les moyens de payer, achète-t-on les droits pour tout le monde? » Autres problèmes selon lui: le danger du cas par cas, et le danger de se retrouver encore une fois devant la Cour suprême.

Quant à l'ADQ, elle a maintenu sa position. Elle s'oppose au recours à la clause dérogatoire. Son chef, Gérard Deltell, prône l'enseignement intensif de l'anglais en cinquième et sixième année du primaire. « Cela contrerait immédiatement la question des écoles passerelles », croit-il.

Réussite scolaire en milieu défavorisé

Le MELS n'a pas atteint ses cibles

ARIANE LACOURSIÈRE

Les 25 millions que dépense le ministère de l'Éducation chaque année depuis 2002 dans le programme Agir autrement, qui devait permettre d'améliorer la réussite scolaire des enfants des milieux défavorisés, n'ont pas eu les résultats escomptés, révèle une étude publiée hier par un groupe de chercheurs de l'Université de Montréal.

« Le programme a réussi à diminuer la violence dans certaines écoles et à améliorer le climat général. Mais il n'y a eu aucun effet sur le décrochage scolaire, la motivation et l'engagement des jeunes pour leurs études », note le responsable de l'étude, le professeur Michel Janosz.

C'est à la demande du MELS que l'équipe de M. Janosz a évalué la Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA). Implantée en 2002 dans un peu moins de 200 écoles, cette stratégie visait la réussite des enfants des milieux défavorisés. Les écoles qui étaient subventionnées devaient établir leurs besoins, fixer des objectifs et trouver des méthodes pour les atteindre.

« Mais les écoles ont été laissées à elles-mêmes. Elles n'ont pas été en mesure d'innover pour régler leurs problèmes, note M. Janosz. Les enseignants et les directions d'école sont déjà débordés avec les problèmes du quotidien. Ils n'ont pas le temps de se pencher sur les solutions. »

M. Janosz croit que le MELS et les commissions scolaires « manquaient d'expertise » pour aider les écoles à s'améliorer. « C'est trop fort comme comparaison, mais c'est un peu comme si on avait demandé à un aveugle de guider un autre aveugle sur un terrain escarpé », dit-il. Pour aider les écoles, M. Janosz suggère la création d'un institut voué à l'acquisition et au transfert de connaissances en éducation.

Pas juste un surveillant

L'équipe de M. Janosz a remarqué que la plupart des changements apportés dans les écoles grâce au programme Agir autrement restaient « à l'extérieur » des classes. « Par exemple, on a amélioré les codes de vie, on a engagé plus de surveillants... Mais on n'a pas changé la gestion des classes ou les interventions pédagogiques », dit-il.

M. Janosz croit aussi que la SIAA « visait trop large ». « Il y avait trop d'objectifs, précise-t-il. On ne peut courir 36 lièvres à la fois. » Il suggère au Ministère de se concentrer sur ce qui peut vraiment améliorer la réussite des élèves en milieu défavorisé.

M. Janosz souligne que c'est la première fois que le gouvernement accepte de faire évaluer son programme contre le décrochage scolaire. La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a d'ailleurs reçu le rapport avec intérêt. Elle a annoncé qu'un comité composé des commissions scolaires, des directions d'école, du personnel enseignant et des parents serait invité à l'analyser et à donner son avis dans les prochaines semaines.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) souhaitent pour leur part que des redressements importants continuent d'être apportés au programme SIAA.

Votre entreprise est prête pour la croissance. Votre infrastructure TI doit l'être aussi.

Avec les nouvelles perspectives d'avenir qui s'offrent à vous, il est maintenant temps d'investir dans un serveur plus rapide et plus puissant : le System x3650 M3 IBM à processeurs Intel^MD Xeon^MD série 5600. Remplacez vos serveurs vieillissants par le System x3650 M3 et découvrez comment vous pouvez réduire vos coûts d'exploitation, augmenter l'efficacité et répondre plus rapidement à vos clients.

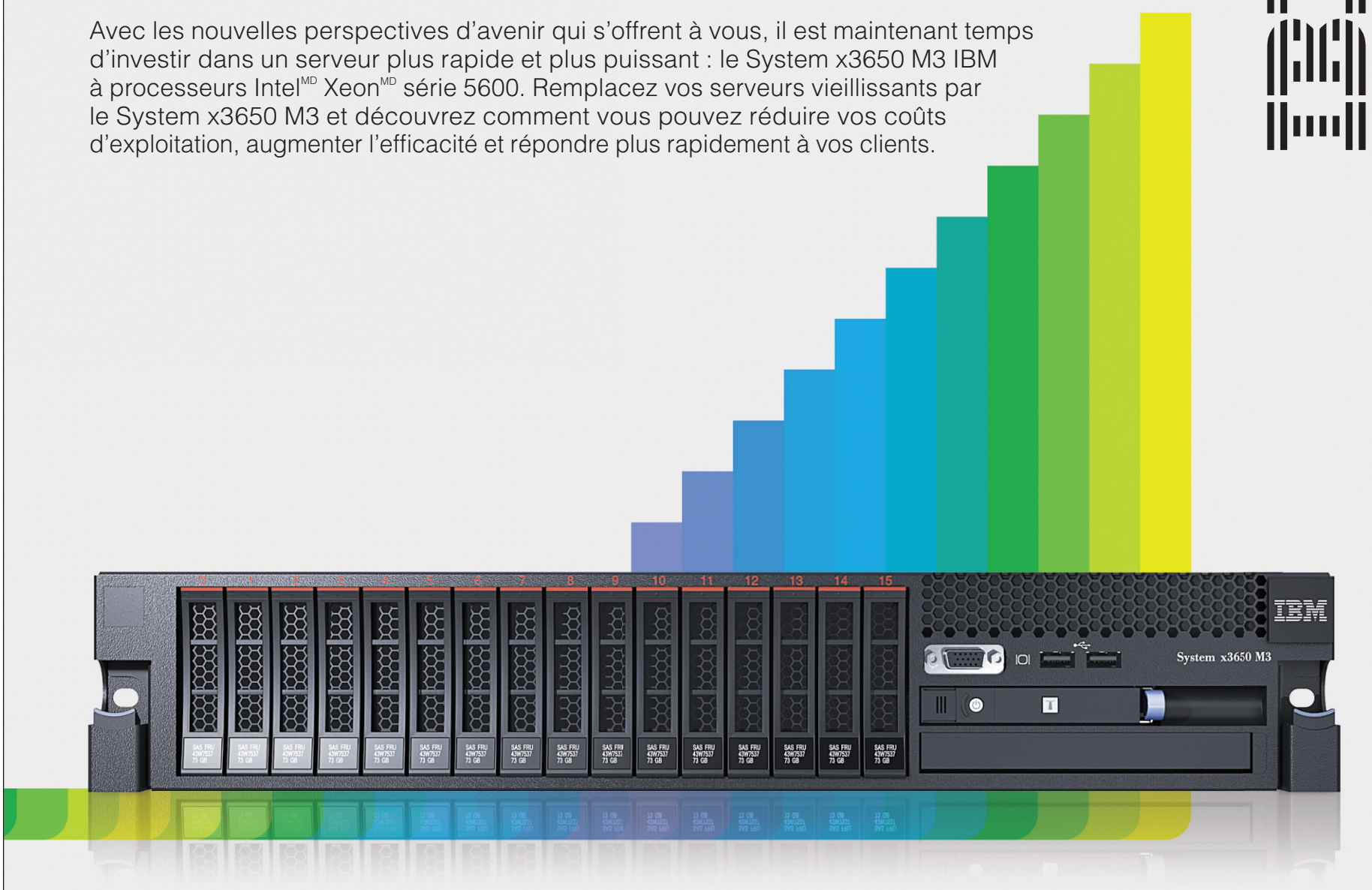

System x3650 M3 IBM
2 859 $
ou 74 $/mois pendant 36 mois[1]

Numéro de produit : 7945-A2U

Processeurs Intel Xeon série 5600 avec micro-architecture de nouvelle conception et technologie Quick Path Interconnect.

18 connecteurs DIMM permettant de déployer jusqu'à 144 Go de mémoire DIMM enregistrée SDRAM DDR3, avec 4 Go de mémoire en standard; ou jusqu'à 24 Go de mémoire DIMM sans tampon SDRAM DDR3 via 12 connecteurs DIMM.

Ventilateurs redondants remplaçables à chaud avec refroidissement calibré et dirigé pour garder les composantes froides, et remplacement simplifié des ventilateurs.

BladeCenter HS22V IBM
2 684 $
ou 69 $/mois pendant 36 mois[1]

Numéro de produit : 7871-A4U

2 processeurs Intel Xeon série 5500 et série 5600, avec technologie Turbo Boost d'Intel et technologie HT d'Intel à 2, 4 ou 6 cœurs.

18 connecteurs DIMM de mémoire VLP hautes performances à double débit (DDR3).

Système BIOS de nouvelle génération, interface Unified Extensible Firmware (UEFI).

System Storage DS3200 Express IBM
5 484 $
ou 142 $/mois pendant 36 mois[1]

Numéro de produit : 1726-21X

Facilité de déploiement et de gestion avec l'outil DS3000 Storage Manager – idéal pour les administrateurs de stockage inexpérimentés ou à temps partiel.

Avantages du stockage partagé : regroupement, gestion unique, efficacité accrue de l'infrastructure TI.

Protection et disponibilité supérieures des données avec options RAID multiples, voies d'accès E-S redondantes et disques de secours disponibles.

Voyez par vous-même.
En quelques minutes seulement, voyez combien vous pourriez économiser avec l'outil d'évaluation IBM du regroupement de systèmes.

Visitez notre site à ibm.com/systemes/ca/croissance.
Appelez-nous au 1 866 872-3902 (mentionnez le code 6N8AH29A).
Communiquez avec le partenaire commercial IBM de votre région.

1. Les offres de Financement mondial IBM sont proposées par l'entremise d'IBM Canada Ltée aux clients admissibles des secteurs commercial et gouvernemental. Les mensualités sont indiquées à des fins de planification seulement et peuvent varier selon la solvabilité du client et d'autres critères. L'information sur la location est fondée sur la juste valeur marchande pour un bail de 36 mois. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. Les taux et les offres peuvent changer ou encore être prolongés ou retirés sans préavis. Les produits matériels IBM sont fabriqués à partir de pièces neuves ou à partir de pièces neuves et usagées en bon état. Dans tous les cas, les modalités de la garantie s'appliquent. Pour avoir un exemplaire des garanties applicables aux produits, allez à ibm.com/servers/support/machine_warranties (ÉU). IBM ne fait aucune représentation ni n'offre aucune garantie au sujet des produits ou services de tiers. IBM, le logo IBM, System Storage et System x sont des marques déposées ou des marques de commerce d'International Business Machines Corporation aux États-Unis et (ou) dans d'autres pays, utilisées sous licence par IBM Canada Ltée. Pour avoir la liste complète des marques de commerce d'IBM, allez à ibm.com/legal/copytrade.shtml (ÉU). Intel, le logo Intel, Xeon et Xeon Inside sont des marques de commerce d'Intel Corporation aux États-Unis et (ou) dans d'autres pays. Tous les autres noms de produit ou marques appartiennent à leurs détenteurs respectifs. Tous les prix et estimations d'économies peuvent changer sans préavis et varier selon la configuration. Ils sont fondés sur les estimations des prix de vente au détail d'IBM en date du 1er avril 2010 et peuvent ne pas inclure le stockage, l'unité de disque, le système d'exploitation ou d'autres fonctions. Les prix des intermédiaires et les économies réalisables par les utilisateurs peuvent varier. Les produits sont offerts en fonction de leur disponibilité. Le présent document a été créé pour les offres faites au Canada. IBM peut ne pas offrir dans d'autres pays les produits, les fonctions ou les services décrits dans le présent document. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Le prix de départ peut ne pas inclure une unité de disque, un système d'exploitation ou d'autres fonctions. Adressez-vous à votre représentant IBM ou votre partenaire commercial IBM pour connaître les prix les plus courants dans votre région. © IBM Corporation, 2010. © IBM Canada Ltée, 2010. Tous droits réservés

Puissant. Intelligent.

Des services exceptionnels, garantis.

La Nostalgie de l'ange

GARANTIE 30 jours[3]

Chez Bell, nous sommes convaincus que vous allez apprécier nos services. C'est pourquoi ils sont accompagnés d'une garantie de satisfaction complète. Ou argent remis.

- Profitez du plus grand nombre de canaux HD.
- Partagez photos, vidéos et plus, jusqu'à 7x plus vite que le câble[1] avec Internet Fibe[MC].
- Bénéficiez du service de téléphonie résidentielle le plus fiable[2].

1 888 892-6161 • bell.ca/satisfaction

la vie est Bell

S'applique aux nouvelles activations Télé, Internet et téléphonie à partir du 7 septembre. Les réclamations peuvent être effectuées à partir du 15 septembre .

Offert aux clients résidentiels du Québec, là où la technologie et la visibilité directe le permettent. Modifiable sans préavis. **(1)** À jour en date du 16 août 2010. Comparaison entre Internet Fibe 25 de Bell (jusqu'à 7 Mbit/s vers l'amont) et Internet Très Grande Vitesse 50 de Vidéotron (jusqu'à 1 Mbit/s vers l'amont). **(2)** Comparativement à la téléphonie par câble et basé sur un service continu en cas de panne de courant prolongée au domicile du client. **(3)** Crédit au compte, sur les frais de service Télé, Internet, Téléphonie (à l'exclusion de Mobilité), et les frais d'installation, d'activation et d'équipement applicables; ne s'applique pas aux frais d'usage (tels frais d'interurbain, de capacité d'utilisation Internet additionnelle, de programmation télé à la demande). Le client doit téléphoner dans les 30 jours suivant l'activation. Des conditions s'appliquent, voir bell.ca/satisfaction. Fibe est une marque de Bell Canada. MC Super Écran HD et le logo Super Écran HD sont des marques de commerce de Le Groupe de radiodiffusion Astral inc.

ACTUALITÉS

Le drame de Saint-Jude pourrait se reproduire

Des parents dénoncent le manque d'aide aux familles touchées par la trisomie

PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

La maison des frères Jean-Guy et Richard Roy était assez délabrée pour que la directrice générale de la municipalité de Saint-Jude s'inquiète et téléphone au CLSC. Mais le suivi n'a pas été fait.

CATHERINE HANDFIELD

« Le drame de Saint-Jude pourrait arriver à n'importe quel parent vivant seul avec son enfant trisomique. Malheureusement, le manque de ressources est si criant que ça risque de se reproduire. »

Père d'un garçon trisomique de 13 ans qu'il élève seul, Sylvain Fortin a été très touché par les circonstances entourant la mort de Jean-Guy et Richard Roy, deux frères dont les corps ont été découverts dimanche à Saint-Jude, en Montérégie.

Jean-Guy Roy, 59 ans, est mort de causes naturelles. Atteint de trisomie 21, son frère Richard, 46 ans, est mort quelques jours plus tard, probablement de faim ou de soif.

Hier, *La Presse* a révélé que la famille communiquait souvent avec les deux frères. Malgré les conseils de ses proches, Jean-Guy Roy n'osait pas demander l'aide du CLSC.

« Comme Jean-Guy, plusieurs parents ont un réseau restreint pour les soutenir », constate Sylvain Fortin, président de la Société québécoise de la trisomie 21.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'un tel drame survient. À l'automne 2004, Tracy Liston, une femme trisomique de 41 ans, est morte dans son logement de Montréal après le suicide de son frère aîné. La pathologiste avait conclu que c'était probablement faute de nourriture.

Geneviève Labrecque, présidente du conseil d'administration du Regroupement pour la trisomie 21, souligne à quel point il est important d'être bien entouré quand on s'occupe d'un enfant trisomique. Une responsabilité qui revient selon elle aux parents, mais aussi à la famille, aux voisins et au réseau de la santé.

« Nous sommes laissés à nous-mêmes. Plusieurs parents angoissent en pensant à ce qui arrivera lorsqu'ils ne seront plus là. »

M^me^ Labrecque s'étonne de ce que le CLSC ne soit jamais intervenu auprès des frères Roy. L'an dernier, la directrice générale de la municipalité de Saint-Jude avait pourtant téléphoné au CLSC pour s'informer des services disponibles. Elle avait constaté que Jean-Guy avait besoin d'aide pour entretenir sa maison, qui était délabrée.

Le CLSC n'a jamais communiqué avec les frères Roy, a confirmé Claude Dallaire, directeur des communications du CSSS Richelieu-Yamaska. Il explique que, pour intervenir, le CLSC doit recevoir une demande de service formelle ou un signalement selon lequel une personne est en danger.

« Le CLSC aurait quand même pu faire un tour pour constater la situation », estime Geneviève Labrecque, qui déplore le peu de ressources financières consacrées aux soins de première ligne.

Mère d'un garçon trisomique de 6 ans, M^me^ Labrecque se désole du caractère rigide du système de santé québécois, qui peine à s'adapter aux besoins particuliers. Selon elle, plusieurs parents se perdent dans les dédales administratifs lorsqu'ils souhaitent obtenir des services.

« Bref, nous sommes laissés à nous-mêmes, résume Sylvain Fortin. Plusieurs parents angoissent en pensant à ce qui arrivera lorsqu'ils ne seront plus là. »

Les funérailles des frères Roy auront lieu samedi matin à la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, à Saint-Hyacinthe (2200, rue Girouard Ouest). La famille recevra les condoléances à 9 h 30.

En l'honneur de Richard Roy, qui adorait danser, la famille fera jouer une chanson country qu'il affectionnait. La Société québécoise de la trisomie 21 invite les personnes trisomiques et leurs proches à la cérémonie. Au Québec, plus de 10 000 familles sont touchées par la trisomie.

fido MC

QUI COMBINE LES SERVICES RÉCOLTE LA FACTURE

Avec les bas prix de Fido, pas besoin de prendre le câble, l'Internet ou le téléphone maison pour économiser sur votre cellulaire.

À partir de 15 $ par mois

PARLEZ ET TEXTEZ
- Textos entrants illimités
- Facturation à la seconde
- Aucuns frais d'accès au réseau
- *Fido Récompenses*MC
- Aucuns frais de mise en service. Économisez 35 $!*

TÉLÉPHONES À CLAVIER

0 $ Avec Entente Fido de 2 ans

LG Gossip

Samsung Gravity

LG Neon

MAGASINS FIDO

MONTRÉAL
1004, rue Sainte-Catherine Ouest
Carrefour Angrignon
Centre Rockland
Centre Eaton
Fairview Pointe-Claire
Les Galeries d'Anjou
Place Montréal Trust
Place Versailles
Place Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD
Carrefour du Nord, St-Jérôme
Carrefour Laval
Centre Laval
Galeries Rive-Nord, Repentigny
Galeries Terrebonne
Place Rosemère

RIVE-SUD
Mail Champlain
Promenades Saint-Bruno

DÉTAILLANTS EXCLUSIFS

MONTRÉAL
ACTION-PAGE INC.
4960, boul. Décarie, Montréal
3820, rue St-Denis, Montréal
1221, rue St-Zotique Est, Montréal
3451, rue Ontario Est, Montréal
4328, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal
3920, rue Wellington, Montréal
7024, rue St-Hubert, Montréal
1024A, avenue Mont-Royal Est, Montréal
6700, avenue Côte-des-Neiges, Montréal
Galeries Normandie, Montréal
4282, boul. Métropolitain Est, St-Léonard
2900, rue Masson, Montréal
Centre de la Pointe, Pointe-aux-Trembles
Centre commercial Côte-St-Luc, Montréal
Centre Domaine, Montréal
MOBIFONE
Centre commercial Le Boulevard, St-Léonard
Place Bourassa, Montréal-Nord
1111, rue St-Urbain, Montréal
Galeries des Sources, Dollard-des-Ormeaux
Place de la Cathédrale, Montréal
3758, boul. St-Laurent, Montréal
35, rue Beaubien Est, Montréal
101, avenue Mont-Royal Ouest, Montréal
6295, rue Victoria, Montréal
ZONE MOBILE
Place Alexis Nihon, Montréal
436, rue Jean-Talon Ouest, Montréal
680, rue Jarry Est, Montréal
Centre d'achat Langelier
10539, boul. Pie-IX, Montréal
1314, rue Ste-Catherine Est, Montréal
Complexe Desjardins, Montréal
Centre Wilderton, Montréal
Place Newman, Lasalle

LAVAL ET RIVE-NORD
ACTION-PAGE INC.
3100, boul. Concorde Est, Laval
MOBIFONE
321b, montée des Pionners, Terrebonne
1637, boul. Daniel-Johnson, Laval
ZONE MOBILE
367, boul. Arthur-Sauvé, St-Eustache

RIVE-SUD
ACTION-PAGE INC.
Place Longueuil
Promenades Montarville, Boucherville
600, rue Pierre-Caisse, St-Jean-sur-Richelieu
MOBIFONE
600, boul. Laurier, Beloeil
ZONE MOBILE
3310, boul. Taschereau, Greenfield Park
Métro Longueuil

FUTURE SHOP
BEST BUY
la cabine
SANS-FIL etc...
COSTCO
CENTRE HI-FI
Walmart

Économisez maintenant!
Sur **fido.ca**, en magasin ou faites le **1-866-301-3436**

Offres sujettes à changement sans préavis. Le prix des téléphones est valide avec nouvelle activation et Entente Fido ; des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Les minutes supplémentaires, les interurbains, l'itinérance, la transmission de données, les options, les frais provinciaux pour le service d'urgence 9-1-1 (s'il y a lieu) et les taxes sont en sus et facturés mensuellement. Les forfaits comprennent un nombre de messages envoyés du Canada. Des frais s'appliquent pour les messages texte à tarification supplémentaire. *Offre valide jusqu'au 1er novembre 2010 ; sujette à changement sans préavis. Valide dans le cadre d'une nouvelle mise en service avec Entente Fido de 2 ou 3 ans. Un crédit au montant des frais de mise en service de 35 $ sera porté à votre première facture. MCMarques de commerce de Fido Solutions. Tous les autres noms de marque et logos appartiennent à leurs propriétaires respectifs. © 2010 Fido Solutions.

GATINEAU

Poursuite contre des autorités médicales

La famille d'un jeune policier mort met en cause des délais de traitements

DAPHNÉ CAMERON

La famille d'un jeune policier mort à la suite d'un accident de motocyclette il y a trois ans vient d'intenter une poursuite de 274 000$ contre les autorités médicales qui l'ont pris en charge. Elle soutient que la pénurie de chirurgiens à l'Hôpital de Hull a engendré un délai indu dans les traitements.

L'affaire remonte au 8 septembre 2007, quand Jean-Philippe Rochon a eu un accident pendant un cours de conduite de motocyclette, à Val-des-Monts, dans la région de l'Outaouais. Le jeune homme de 22 ans avait entrepris cette formation dans le cadre de son travail de policier à la Sûreté du Québec.

Il a été transporté à l'Hôpital de Hull, et ce, bien que l'établissement ait annoncé une rupture de service en chirurgie générale pour une période de quatre jours, du 7 au 10 septembre 2007.

Les parents et la sœur de M. Rochon, dans leur poursuite, reprochent à l'établissement d'avoir contrevenu à ses « obligations légales » d'offrir ce service en tout temps dans un délai de moins de 30 minutes.

Rappel des faits

Jean-Philippe Rochon a été admis à l'Hôpital de Hull à 13h29. Les secours avaient été appelés à 12h22. À son arrivée à l'hôpital, il souffrait d'hémorragies multiples causées par des fractures, dont l'une au fémur. Il avait également un hématome important à la hanche gauche.

Selon la poursuite, vers 14h, le médecin qui avait pris en charge M. Rochon a décidé de le transférer au Civic Hospital d'Ottawa en raison de la pénurie de chirurgiens dans son établissement, mais les ambulanciers n'ont été appelés qu'à 14h41. Le patient a été admis à l'hôpital d'Ottawa vers 15h13, après avoir reçu de nombreuses transfusions sanguines, tant à l'Hôpital de Hull que dans l'ambulance. À ce moment, il était toujours conscient.

Vers 17h, on l'opère enfin pour juguler les hémorragies. Au cours de la nuit, son état se détériore. Les efforts pour le ranimer sont interrompus vers 8h le lendemain matin. Il est mort d'un choc hémorragique. Les demandeurs affirment que les délais du transfert en sont la cause.

La poursuite vise l'Hôpital de Hull et le centre de santé et des services sociaux (CSSS) de Gatineau, le médecin qui a admis M. Rochon à l'Hôpital de Hull, le Dr Daniel Ebert, l'agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de l'Outaouais ainsi que la Corporation des paramédics de l'Outaouais.

Les quatre défendeurs n'étaient pas en mesure de réagir à la poursuite, hier, puisqu'ils n'avaient pas encore reçu le document.

Les parents de M. Rochon, qui commémorent aujourd'hui le troisième anniversaire de la mort de leur fils, ont également refusé de parler du recours. « C'est trop difficile, on se sent encore comme si c'était arrivé hier », a laissé tomber la mère de la victime, Gisèle Crêtes, lors d'un bref entretien téléphonique.

Rappelons que le coroner Paul G. Dionne s'est penché sur le cas de M. Rochon. Dans son rapport, publié au mois de juillet, il conclut que la mort du jeune policier aurait pu être évitée. Il avait alors recommandé à l'ASSS de l'Outaouais et au CSSS de Gatineau de mettre sur pied un plan régional intégré pour les transferts aux soins intensifs.

Les parties devront se présenter au tribunal le 14 décembre pour fixer les dates d'audience.

EN BREF

Des professeurs de Montréal refusent un projet de convention

Les membres de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal se sont prononcés hier soir en assemblée sur le renouvellement de la convention collective en rejetant à 65 % le projet d'entente économique et à 68 % le projet d'entente sectorielle. Les membres de l'Alliance ont rejeté l'offre d'une augmentation salariale de 6 % sur cinq ans assortie d'une clause de croissance alors que les demandes syndicales étaient de 11,5 % sur trois ans. – La Presse Canadienne

Mariage entre un trafiquant de drogue et une ex-policière

Jessica Gareau, ex-policière, et Patrick Madore, tous deux accusés en avril dernier à la suite de l'opération Floraison qui a permis le démantèlement d'un réseau de production et de distribution de marijuana, se marieront la fin de semaine prochaine. Mme Gareau était policière au poste de la Sûreté du Québec à Thetford Mines. Quant à M. Madore, il est considéré comme le chef du réseau démantelé. – La Presse Canadienne

* Avant taxes. Les cartes-cadeaux seront distribuées du 8 au 12 septembre 2010 uniquement. Les cartes-cadeaux pourront être utilisées du 8 au 19 septembre 2010 inclusivement. La sélection en magasin peut varier d'un magasin à l'autre. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités à un nombre raisonnable pour nos clients entrepreneurs comme pour le grand public. Nous nous efforçons de faire une publicité juste et véridique. Par ailleurs, une erreur humaine ou mécanique pourrait survenir. Dans un tel cas, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour satisfaire notre clientèle. Nos prix ne comprennent pas la TPS ni la TVQ. Notre politique du 13 à la douzaine s'applique à l'achat de 12 articles identiques. Le 13e article est alors gratuit. Certaines conditions s'appliquent. Détails en magasin. † Avant taxes. Sous réserve de l'approbation du Service de crédit des Services de cartes Desjardins. L'offre de 10% de rabais est valide lors d'une nouvelle adhésion à la carte Réno-Dépôt en magasin, sur le premier achat porté à un plan de financement le jour même de l'adhésion. Aucun achat minimum requis. L'offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ou à aucune autre réduction à l'exception des offres de prime AIR MILES^md. Rabais maximum alloué de 250$ (avant taxes). L'offre peut prendre fin sans préavis. L'offre de 10% de rabais ne s'applique pas aux frais d'installation et aux commandes spéciales ni pour les clients avec ententes commerciales. Les conditions du programme À vos Rénos sont disponibles en magasin et au www.renodepot.com/avosrenos. Certaines conditions s'appliquent. Détails en magasin. ^md/mo Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne, Inc. et RONA inc. Offre de base: 1 mille de récompense par tranche de 20$ des achats mensuels cumulatifs chez les marchands Réno-Dépôt, Botanix et RONA participants. L'offre ne s'applique pas au montant des taxes, à l'achat de cartes-cadeaux et aux achats portés à un compte ouvert chez un marchand. Certaines conditions peuvent s'appliquer. L'offre AIR MILES peut être modifiée sans préavis. Notre garantie de prix imbattables, avec 10% de moins sur-le-champ, ne s'applique pas aux soldes de liquidation ou de fin de saison, aux commandes spéciales, aux frais d'installation, aux soumissions et offres de contracteurs, aux erreurs de prix dans une publicité, aux clubs de consommateurs ni aux faillites des concurrents. Le produit doit provenir du même manufacturier et être le même modèle avec preuve à l'appui. Le prix utilisé pour effectuer la comparaison doit provenir d'un concurrent situé à l'intérieur d'un rayon de 25 km du magasin. Certains produits peuvent différer des photos. Valide dans tous les magasins Réno-Dépôt. La sélection peut différer d'un magasin à l'autre. Détails en magasin ou au www.renodepot.com. © 4536631 Canada inc. (Réno-Dépôt) 2010.

Meurtre dans une maison de transition

HUGO MEUNIER

Un homme de 45 ans a été poignardé à mort par un de ses colocataires, dans la nuit de mardi à hier, dans une ressource externe pour personnes atteintes de problèmes de santé mentale, à Pointe-aux-Trembles. Ce meurtre ravive les inquiétudes quant au grand nombre de maisons de transition similaires que compte ce secteur.

Les deux hommes habitaient la maison La Relance, qui relève de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine. Le présumé meurtrier, âgé de 27 ans, aurait lui-même alerté les autorités.

Quatorze patients de La Relance se trouvaient alors sur place, en plus du personnel de l'hôpital.

Les policiers de la division des crimes majeurs du Service de police de la Ville de Montréal enquêtent sur les causes du meurtre, le 27e de l'année à Montréal. Un poste de commandement a été érigé hier devant l'immense maison blanche, rue Notre-Dame, dont les résidants ont pour l'instant été relogés ailleurs. En fin de journée, le suspect n'avait toujours pas été rencontré par les enquêteurs et aucune accusation n'avait encore été portée contre lui.

La direction de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine a de son côté déploré le meurtre et assuré qu'il ferait l'objet d'une enquête interne. C'est la première fois qu'un incident aussi grave se produit, même si l'hôpital gère un réseau de 1400 places d'hébergement dans la communauté, a précisé la direction.

Plusieurs patients qui habitent ces ressources externes souffrent de schizophrénie. Ils sont suivis étroitement par le personnel, notamment pour la prise de médicaments.

La plupart des voisins interrogés hier n'ont d'ailleurs jamais eu de problèmes avec les pensionnaires de La Relance. « Ils viennent parfois nous voir ici pour avoir un rendez-vous, mais on les dirige vers l'hôpital », a expliqué Julie Brunet, assistante dentaire dans une clinique située sur le même terrain que La Relance.

Liette Couture, qui habite juste à côté de La Relance, n'a aucun grief à formuler au sujet de ses voisins. « On les voit dehors, ils fument tranquillement leur cigarette. Je n'ai jamais eu de problème. On n'a même pas de clôture », a-t-elle souligné.

Inquiétude dans le quartier

Toutefois, une autre voisine immédiate, infirmière, tient un discours bien différent. « Ça fait 40 ans que je suis ici, je recherche la tranquillité. J'ai dû clôturer mon terrain parce que les bénéficiaires venaient cogner chez moi. Parfois, ils se plantent devant le fleuve et se mettent à hurler. On n'est plus en sécurité. Je m'interroge seulement sur la façon de faire la sélection des patients », a-t-elle ajouté.

Du côté de l'hôpital, on répète que ce meurtre est un acte isolé et que seuls les patients dits « stabilisés » sont admis dans les ressources.

Quelques voix s'élèvent pourtant pour dénoncer le nombre élevé de maisons pour personnes atteintes de problèmes de santé mentale dans le secteur. « On est assis sur une poudrière ! » a lancé un membre de l'Association des riverains de Pointe-aux-Trembles, sous le couvert de l'anonymat.

Ce groupe de citoyens, l'hôpital et des élus ont d'ailleurs eu récemment des rencontres pour discuter du problème.

Plusieurs ressources sont presque côte à côte, surtout concentrées dans le vieux Pointe-aux-Trembles et rue Notre-Dame.

L'une d'elles se trouve d'ailleurs à un jet de pierre de La Relance. Ses résidants étaient nombreux à griller une cigarette sur le balcon pendant que les policiers menaient leur enquête de l'autre côté de la rue. « J'ai une adolescente qui refuse de sortir après 19h parce qu'elle ne croise que des gens psychiatrisés. On n'est pas des fascistes et on veut faire notre devoir social, mais il y a d'autres secteurs dans la ville », a pesté le membre de l'association.

Les ressources sont nombreuses dans l'est de l'île, notamment en raison de la proximité de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine. « Mais depuis 10 ans, nos ressources d'hébergement sont en décroissance dans Pointe-aux-Trembles; elles sont passées de 400 à 300 places », a nuancé le directeur des services en réadaptation et d'hébergement, Jean-Jacques Leclerc. Selon M. Leclerc, qui habite le secteur, ces gens ne constituent nullement une menace pour la sécurité. « Deux cents de nos résidants sont des personnes âgées en perte d'autonomie », a précisé M. Leclerc.

Pointe-aux-Trembles abrite 29 des 112 ressources intermédiaires de l'hôpital éparpillées dans l'est de Montréal.

Les ressources privées et clandestines ou relevant d'autres centres hospitaliers que Louis-H.-Lafontaine seraient aussi très nombreuses à Pointe-aux-Trembles.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Un poste de commandement a été érigé hier devant la maison La Relance, qui relève de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine.

MEURTRE DE LA JEUNE SHIREL

Le frère de la victime souffrirait d'une maladie mentale

CHRISTIANE DESJARDINS

Moar Attar, ce jeune homme accusé du meurtre prémédité de sa sœur de 14 ans, survenu au début d'août, à Côte-Saint-Luc, sera évalué à l'Institut Philippe-Pinel. L'accusé âgé de 18 ans souffrirait de grave maladie mentale, possiblement de psychose ou de schizophrénie. Il entendrait, entre autres, des voix.

C'est ce qu'a laissé entendre son avocat, Daniel Lighter, hier matin, alors que le jeune homme devait se présenter devant le juge Gilles Cadieux, au palais de justice de Montréal. Les autorités de l'Institut Philippe-Pinel ont cependant préféré garder l'accusé à l'hôpital, parce qu'il n'allait pas bien. Me Lighter a demandé à ce que son client subisse une évaluation psychiatrique, ce à quoi la procureure de la Couronne Hélène Di Salvo a consenti. Le rapport devrait être achevé pour la prochaine comparution, le 8 octobre.

Le drame s'est produit le 9 août dernier, dans la résidence familiale, située au 5507 avenue Randall. Ce sont la mère et la grande sœur de la victime, qui ont découvert le corps de l'adolescente, Shirel, vers 18h40. Le frère de la victime, Moar, a été arrêté dans les heures suivantes, dans le quartier. Lui-même blessé, il avait été amené à l'hôpital, et avait comparu par téléphone. Au bout de quelques jours, quand il est sorti de l'hôpital, il aurait été amené au centre de détention de Rivière-des-Prairies, mais n'y serait resté que quelques heures. Il a vite été transféré à l'Institut Philippe-Pinel, vu son état psychologique. Si les experts concluent qu'il était incapable de distinguer le bien du mal au moment du crime, le jeune homme ne devrait pas être tenu criminellement responsable de la mort de sa sœur. Sans se prononcer sur l'issue finale, Me Lighter doute que cette affaire se conclût par un procès.

Avant le crime, l'accusé était considéré comme étrange et solitaire. Il était suivi par les services sociaux, mais pas en psychiatrie, selon Me Lighter. Depuis les événements, il est traité et médicamenté, et comprend qu'il est accusé.

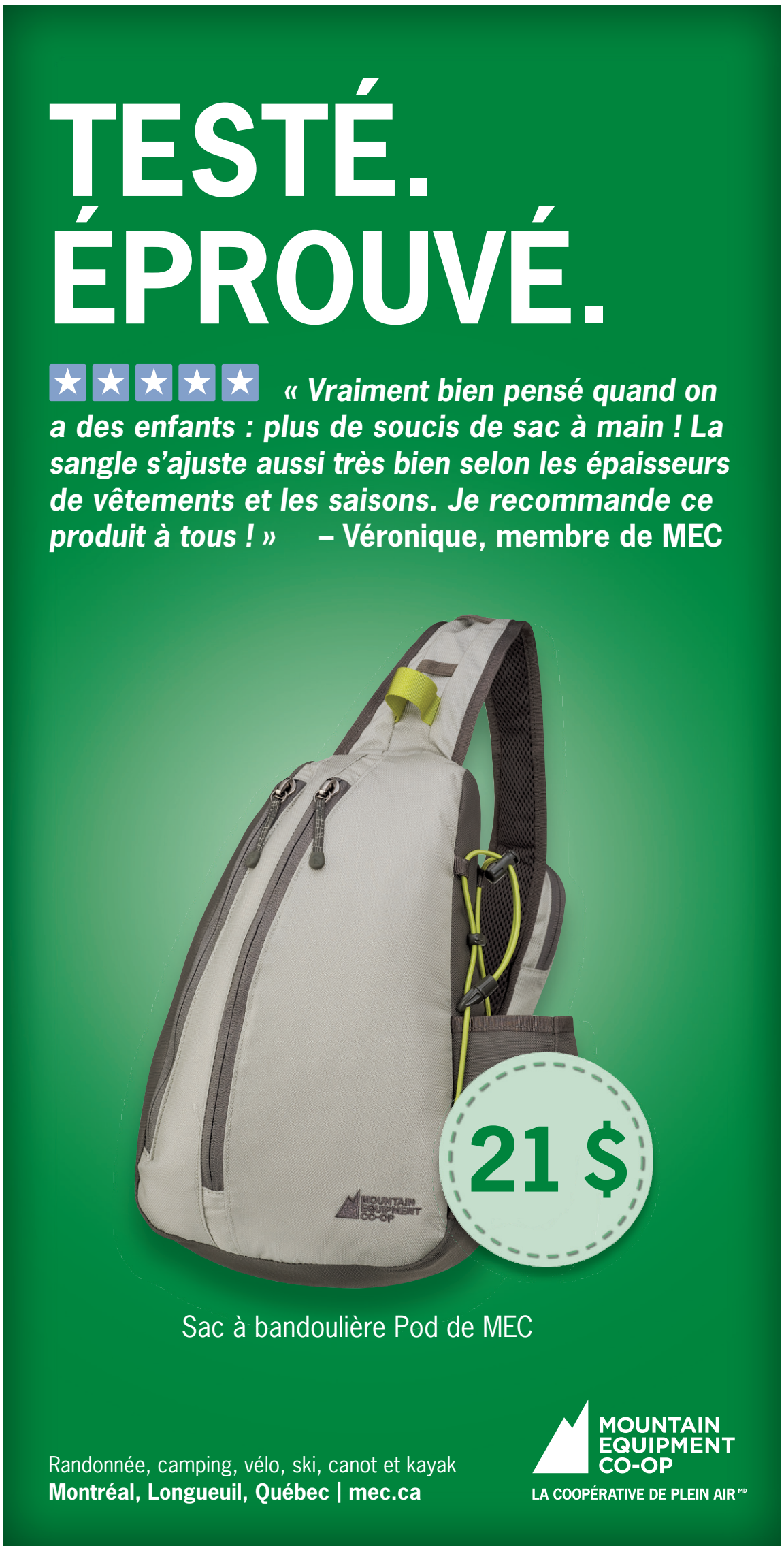

Réduction des services frontaliers

Le Bloc québécois mécontent

SOPHIE OUIMET-LAMOTHE

Le Bloc québécois s'oppose à la décision d'Ottawa de fermer trois postes frontaliers et de réduire les heures d'ouverture de quatre autres postes au Canada. Le Québec est affecté par la majorité de ces compressions.

Deux des trois postes frontaliers qui seront fermés, Jamieson's Line et Franklin Centre, sont situés au Québec. C'est également le cas de trois des quatre postes qui verront leurs heures d'ouverture réduites, soit East Pinnacle, Glen Sutton et Morses Line. Les bureaux de ces postes frontaliers seront désormais ouverts de 8h à 16h.

Les postes frontaliers équivalents aux États-Unis ne fermeront pas leurs portes, au contraire. « Le vis-à-vis de la frontière de Franklin Centre aux États-Unis, Churubusco, est en pleine rénovation de ses infrastructures », affirme Maria Mourani, porte-parole du Bloc québécois en matière de sécurité publique. Elle était accompagnée hier matin, en conférence de presse, du député de Brome-Missisquoi, Christian Ouellet, et du président national du Syndicat des douanes et de l'immigration, Ron Moran.

« Il n'y a eu aucune consultation, ni au Québec, ni aux États-Unis », déplore M^me^ Mourani au sujet de la décision de l'Agence des services frontaliers du Canada. La députée s'inquiète également des impacts de ces mesures sur l'économie et la sécurité publique.

Manque de ressources

Selon le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, porte-parole du ministre de la Sécurité publique, les petits postes frontaliers ont été fermés pour pouvoir investir davantage dans les bureaux de plus grande taille. « On essaie de jouer avec les ressources qu'on a, dans un contexte budgétaire qui n'est facile pour personne », dit-il.

Selon l'Agence des services frontaliers du Canada, seulement 25 voyageurs par jour utilisent, en moyenne, les postes qui seront fermés. Les changements entreront en vigueur le 1^er^ avril 2011 et l'Agence ne prévoit aucune perte d'emploi.

EN BREF

Stéphane Dion guéri de son infection

L'ancien chef du Parti libéral du Canada et député de Saint-Laurent — Cartierville, Stéphane Dion, se porte mieux et devait rentrer au Canada tard hier soir, a précisé son bureau de circonscription. Victime d'une violente intoxication alimentaire qui s'est transformée en infection, M. Dion a été hospitalisé deux nuits au Mexique, où il se trouvait pour donner une conférence sur les changements climatiques. Il a quitté l'hôpital hier matin et a repris ses activités prévues, se sentant beaucoup mieux, a indiqué un porte-parole, Francesco Miele. Il a ensuite pris le chemin du retour, comme prévu, en après-midi. Le Mexique sera l'hôte, en décembre à Cancún, de la prochaine Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, qui doit donner à la suite de la rencontre de Copenhague, l'année dernière. Stéphane Dion est député à la Chambre des communes depuis 1996.

– Malorie Beauchemin

SURPOPULATION CARCÉRALE

L'enquêteur correctionnel craint une hausse de la violence

MALORIE BEAUCHEMIN

OTTAWA — L'enquêteur correctionnel du Canada, Howard Sapers, sonne l'alarme : les prisons fédérales ne sont pas prêtes à faire face à l'augmentation de la population carcérale causée par les nombreux projets de loi du gouvernement conservateur en matière de justice.

PHOTO SEAN KILPATRICK, LA PRESSE CANADIENNE

Dans son quatrième rapport trimestriel sur les morts en établissement qu'il a présenté hier, l'enquêteur correctionnel du Canada, Howard Sapers, souligne à quel point les pénitenciers fédéraux ont déjà de la difficulté à remplir adéquatement leur mandat, une situation qui ira en empirant, selon lui.

« On peut s'attendre à ce qu'il y ait des milliers de détenus supplémentaires d'ici cinq ans. L'effet se fait déjà sentir sur la population carcérale, a déclaré M. Sapers hier en conférence de presse. Les services correctionnels du Canada n'ont ni l'espace, ni les ressources, ni les programmes pour faire face à cette situation. »

Dans son quatrième rapport trimestriel sur les morts en établissement, qu'il a présenté hier, l'enquêteur correctionnel souligne à quel point les pénitenciers fédéraux ont déjà de la difficulté à remplir adéquatement leur mandat, une situation qui ne fera que se détériorer, selon lui, dans les prochaines années. Il estime ainsi que le gouvernement fédéral devra inévitablement construire de nouvelles prisons, et vite.

Imposition de peines minimales, fin de la déduction du double du temps passé en détention préventive au moment de l'établissement de la peine, peines plus sévères pour certains crimes violents; les conservateurs de Stephen Harper ont fait adopter dans les dernières années de nombreux projets de loi qui auront pour effet d'augmenter considérablement le nombre de détenus dans les prisons fédérales.

En juin dernier, le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, a estimé que la seule Loi sur l'adéquation de la peine et du crime (qui fait en sorte que le temps passé en détention préventive n'est plus compté en double avant d'être déduit de la peine), coûterait au gouvernement fédéral un milliard de dollars par année.

Cet été, Ottawa a commencé à annoncer la construction de nouvelles cellules dans certains établissements pour faire face à l'augmentation de la population carcérale.

Deux détenus par cellule

Mais un quotidien de Kingston, *The Whig Standard*, a révélé le mois dernier que le Service correctionnel canadien a modifié ses règles pour permettre, à plus grande échelle, de mettre deux détenus par cellule dans les pénitenciers fédéraux, tellement le manque de place s'annonce criant.

« Mettre deux détenus par cellule pose un défi supplémentaire aux gardiens, a déclaré M. Sapers. Dans l'histoire canadienne et dans d'autres pays, il en est résulté une baisse des cas de suicide mais une augmentation des homicides. »

La perte d'intimité pourrait aussi, selon lui, être un problème important pour les détenus atteints de problèmes mentaux, qui comptent pour de 25 à 30 % de la population carcérale, selon les estimations des services correctionnels.

« L'engorgement des prisons est une préoccupation de taille, a dit M. Sapers. À court terme, ce qu'on voit, c'est davantage d'incidents violents, de blessures et même de morts. Ça crée un environnement qui n'est sûr ni pour les détenus, ni pour les employés. »

« Les implications à long terme, c'est que les services correctionnels, dans ce contexte, dans cet environnement, ne peuvent pas être efficaces, a-t-il ajouté. Les Canadiens paient très cher pour ces services et ils méritent d'avoir des résultats pour cet investissement. »

Entre autres lacunes, l'enquêteur note les interventions en cas d'urgence médicale inadéquates, la prévention insuffisante et la gestion défaillante des détenus atteints de troubles mentaux.

Depuis la mort d'Ashley Smith, qui avait fait beaucoup de bruit en 2007, plus de 130 délinquants sous responsabilité fédérale sont morts, note le rapport. Selon Howard Sapers, certains de ces décès auraient pu être évités.

FLOWING LINES®
Diamants étincelants sertis sur or 18k ou platine
avec perles ou pierres colorées

KAUFMANN de SUISSE
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954

MONTRÉAL 2195 rue Crescent 514.848.0595
NEW YORK 785 Madison Ave. 212.249.5700
PALM BEACH 210 Worth Ave. 561.832.4918
www.kaufmanndesuisse.ca

Location de Ski Alpin
pour la saison complète
69 $

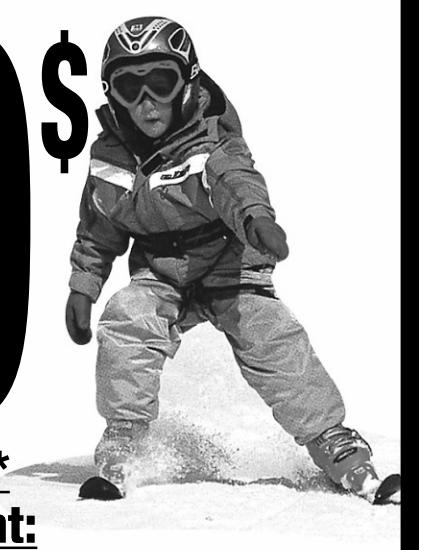

Équipements* junior incluant:
• Skis paraboliques (70 à 160 cm)
• Fixations (Din de ,75 à 4,5)
• Chaussures (entrée arrière)
* Quantités limitées (modèles et pointures)
André Jac Sport
5520, boul. des Laurentides, Laval
450 622-2410 / 1 800 997-2410 / andrejac.com
Prix en vigueur du 7 au 30 septembre 2010.

» C'EST COMME UNE ARMURE, MAIS À DEUX PLACES.
L'ÉVÉNEMENT ON FAIT DE L'ESPACE
smart
» smart fortwo pure
16 485 $** – rabais de 1 000 $* = 15 485 $**
Financement à 0 %* jusqu'à 60 mois.*
**Le prix total inclut le PDSF de 14 990 $ plus les frais de transport et de préparation de 1 295 $, les frais de RDPRM de 85 $, la taxe sur la climatisation de 100 $ et les droits sur les pneus de 15 $. TPS et TVQ en sus.

lasmart.ca

© smart Canada 2010, une division de Mercedes-Benz Canada Inc. *Exemple de financement basé sur un terme de 60 mois au taux annuel de 0 % et pour un PDSF de 14 990 $. Paiement mensuel de 208 $ (avant taxes) et versement initial de 2 994 $. Coût de l'emprunt : 0 $. Obligation totale : 15 485 $ (avant taxes). Tous les paiements comprennent le rabais de 1 000 $. **Les frais de transport et de préparation de 1 295 $, la taxe sur la climatisation de 100 $, les frais de RDPRM de 85 $ et les droits sur les pneus neufs de 15 $ sont maintenant compris dans le versement initial et le prix d'achat final. Frais d'immatriculation, d'enregistrement et d'assurance, TPS et TVQ, « écoprélèvement » (le cas échéant) et frais assimilés imposés au fabricant (s'ils sont perçus par le concessionnaire) en sus. L'offre peut changer sans préavis et ne peut être combinée à aucune autre offre. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. Rendez-vous à votre Centre smart pour en savoir plus ou composez le 1-877-627-8004 pour joindre le centre de service à la clientèle de la Division smart Canada. Les offres prennent fin le 30 septembre 2010.

ACTUALITÉS

COMMISSION SUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Des médecins craignent des dérapages

SARA CHAMPAGNE

Les dérapages possibles ont occupé une bonne part de la deuxième journée des débats de la Commission sur le droit de mourir dans la dignité, hier, à Montréal. Tandis que les tenants de l'euthanasie ont parlé de la montée de pratiques clandestines, les groupes qui s'y opposent ont prévenu que la légalisation ouvrirait la porte à des abus et à des injustices qui ne pourront être prévenues, même avec des balises.

La porte-parole de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité, Hélène Bolduc, a affirmé que l'euthanasie clandestine n'est pas quantifiable, puisqu'elle est pratiquée dans le silence, mais que le phénomène est bien réel.

« Il ne nous viendrait pas à l'idée de demander à un prêtre de nous avorter. De même, il ne faut pas s'étonner si les médecins s'opposent à l'euthanasie. »
— Hélène Bolduc, porte-parole de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité

« Les moyens sont là, les médicaments sont en quantité suffisante à la maison et prescrits par les médecins, a expliqué Mme Bolduc. Ce qu'on entend dans le milieu, nous, ce sont des paroles du genre: "Moi, je vais me débrouiller en temps et lieu pour mettre fin à mes souffrances." »

Mme Bolduc a aussi tracé un parallèle entre l'avortement et l'euthanasie pour étayer sa position: « Il ne nous viendrait pas à l'idée de demander à un prêtre de nous avorter. De même, il ne faut pas s'étonner si des médecins s'opposent à l'euthanasie. »

Dans la même veine, Sara Susan Raphals, une dame de 89 ans accompagnée de son fils, a soutenu qu'elle connaît six personnes, dont son mari, qui ont elles-mêmes mis fin à leur vie faute de moyen légal. « Mon mari souffrait affreusement de la maladie de Parkinson, a-t-elle raconté. Je ne peux pas le blâmer, il souffrait énormément. Il a pris des pilules pour dormir afin d'abréger ses souffrances. Il est question ici de dignité humaine, de responsabilité sur sa vie. »

« Il ne faut pas céder à l'émotion »

En après-midi, médecins, spécialistes et infirmières ont vivement plaidé contre toute forme d'euthanasie ou de suicide assisté. Le Dr Joseph Ayoub, oncologue et médecin en soins palliatifs au CHUM, a remis en question une enquête interne de la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ) selon laquelle 75 % de ses membres actifs sont en faveur de l'euthanasie. Il a signalé que seulement 20 % (soit 2025 des 8717 membres) ont répondu au sondage.

Appuyé par la signature d'une centaine de médecins, le Dr Ayoub a soutenu que le « médecin a toujours le devoir de faire mourir la douleur, et non pas de faire mourir le patient. Il y a même la sédation palliative pour les pires douleurs. Mais avant tout, a-t-il ajouté, la solution demeure dans l'approche palliative compétente, le respect, l'accompagnement et la tendresse envers ces personnes. »

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Alors que les médecins et les infirmières ont vivement plaidé contre toute forme d'euthanasie ou de suicide assisté, les tenants de l'euthanasie ont affirmé que l'euthanasie clandestine, qui n'est pas quantifiable, était un phénomène bien réel.

La Dre Caroline Girouard, oncologue à l'hôpital du Sacré-Cœur, a pour sa part déploré la « désinformation et la confusion » qui émanent des témoignages des gens touchés directement. Même si elle a fait face à de nombreuses demandes d'arrêt de traitement au cours de ses 17 ans de pratique, elle soutient qu'elle n'a jamais eu de demande ferme d'euthanasie.

« Il ne faut pas céder à l'émotion, a-t-elle prévenu. L'euthanasie peut être tragique, mais tragique dans le sens le plus négatif du terme. » Elle a ajouté que des analyses ont démontré que des euthanasies ont été pratiquées sans consentement aux Pays-Bas.

Son témoignage a donné lieu à un échange musclé avec le député de Mercier, Amir Khadir, qui a demandé aux professionnels si la « triple morphine, qui tue », ne serait pas de toute façon une forme d'euthanasie. Il a précisé que les sondages auprès des médecins et des spécialistes ont démontré, par une forte proportion, qu'une forme de mort assistée est déjà pratiquée dans les hôpitaux.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE

Série *Place à l'opéra*
L'opéra allemand
Avec **François Tousignant,** compositeur, conférencier et ancien critique musical au *Devoir*
Animation : **Pierre Vachon,** musicologue et directeur communications et marketing de l'Opéra de Montréal
Le jeudi 16 septembre à 19 h 30
Présenté en collaboration avec l'Opéra de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène dans le cadre de **8 x l'Allemagne, 2010-2011**

Lecture publique
Le liseur, de Bernhard Schlink
Extraits du roman lus par **Gabriel Arcand**
Le jeudi 23 septembre à 19 h 30
Présenté dans le cadre du Festival international de la littérature et de **8 x l'Allemagne, 2010-2011**

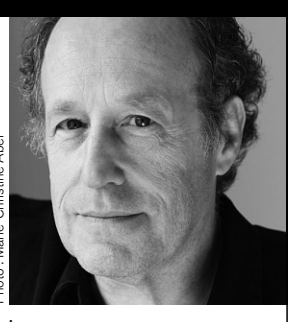
Photo : Marie-Christine Abel

Club d'écoute
L'Allemagne et la musique métal
Avec **Christine Fortier**, journaliste et spécialiste de la musique métal
Le mardi 28 septembre à 19 h 30
Présenté dans le cadre de **8 x l'Allemagne, 2010-2011**

Photo : Universal

Pour tout savoir sur l'ensemble des activités culturelles de BAnQ : www.banq.qc.ca

Venez faire connaissance !

Auditorium de la Grande Bibliothèque
475, boul. De Maisonneuve Est, Montréal
Berri-UQAM
514 873-1100 ou 1 800 363-9028
Entrée libre

Bibliothèque et Archives nationales Québec

EUTHANASIE ET SUICIDE ASSISTÉ

Ottawa n'entend pas assouplir ses règles

EXCLUSIF

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — **Le gouvernement Harper reste sur ses positions: pas question de changer les règles en matière d'euthanasie ou de suicide assisté.**

Au moment où la Commission parlementaire sur le droit de mourir dans la dignité bat son plein au Québec, le bureau du ministre fédéral de la Justice, Rob Nicholson, a mis les pendules à l'heure: « L'euthanasie et l'aide au suicide soulèvent des questions éthiques, juridiques et médicales dont plusieurs mettent en jeu des intérêts divergents », a noté hier Geneviève Breton, directrice des communications du ministre Nicholson.

Mais Michelle Giroux, professeure de droit à l'Université d'Ottawa, croit qu'il serait préférable que le gouvernement fédéral nuance les règles en vigueur, de manière à donner une meilleure marge de manœuvre aux médecins.

« Sans nécessairement tomber dans la légalisation de l'euthanasie, on pourrait peut-être s'attarder à clarifier certains articles du Code au chapitre des pratiques générales, a analysé cette spécialiste de la bioéthique. Ça aiderait les médecins à administrer des soins palliatifs avec davantage de sérénité, sans crainte d'être poursuivis au criminel. »

Ses réflexions vont dans le même sens que celles du Collège des médecins du Québec, dont un rapport de 2008 a amené le gouvernement québécois à mettre la commission sur pied.

« Bien que le gouvernement suive ces enjeux de près, aucune proposition de réforme n'est envisagée dans ce domaine du droit. » — Geneviève Breton, directrice des communications du ministre Rob Nicholson

« Bien que le gouvernement suive ces enjeux de près, aucune proposition de réforme n'est envisagée dans ce domaine du droit », a-t-elle tranché. Le ministre n'a pas accordé d'entrevue à *La Presse*.

La Commission, mise sur pied par le gouvernement du Québec en 2009, a entrepris ses audiences publiques mardi. Or, déjà, l'importance de la législation fédérale dans ce débat, plus particulièrement du Code criminel, a été évoquée.

Le Code criminel, en effet, interdit toujours l'euthanasie et l'aide au suicide. Ainsi, si au terme des activités de la Commission Québec décidait d'assouplir les règles sur son territoire, certains actes demeureraient criminels aux yeux d'Ottawa.

Pour contourner cet obstacle, le gouvernement québécois pourrait donner à ses procureurs des directives sur la manière d'interpréter les lois. « Les décisions de porter des accusations et d'engager des poursuites criminelles et pénales relèvent du Procureur général de chaque province », note d'ailleurs le document de consultation rendu public par la Commission.

À la lumière de la position du gouvernement Harper et des résultats de récents votes à la Chambre des communes, cependant, ces amendements, aussi nuancés soient-ils, semblent loin d'être chose faite.

Rejet du projet de loi

Une majorité écrasante de députés fédéraux a en effet rejeté le projet de loi de la bloquiste Francine Lalonde, qui visait à empêcher qu'un médecin puisse être reconnu coupable d'un acte criminel pour avoir euthanasié un patient ou l'avoir aidé à se suicider, dans certaines circonstances.

Des députés du Parti libéral, du NPD et du Parti conservateur avaient notamment reproché au projet d'être trop flou, d'ouvrir la porte à des abus et de mettre en péril le caractère sacré de la vie.

Le projet de loi C-384 avait par ailleurs divisé les caucus de tous les partis, y compris celui du Bloc québécois, dont deux députés avaient voté contre, et celui du Parti conservateur, dont les ministres Josée Verner et Lawrence Cannon ont voté pour.

LE TOUR DU GLOBE

MEXIQUE

Un million de sinistrés

Près d'un million de sinistrés et sept morts au dernier bilan: les pluies torrentielles qui frappent le sud-est du Mexique sont les plus intenses jamais connues dans la région, et «le pire est à venir», selon les autorités locales. «Le plus dur est à venir, c'est le début de notre véritable saison des pluies, de septembre à novembre», a affirmé hier le gouverneur du Tabasco, Andres Granier Melo. Au Guatemala voisin, le bilan des pluies est monté à 46 morts et 15 disparus. – AFP

PHOTO AFP

Une femme tient son enfant hors de l'eau, à Villahermosa au Mexique.

ÉTATS-UNIS

Brûler le Coran

Un petit groupe intégriste chrétien de Floride a réaffirmé hier son intention de brûler quelque 200 exemplaires du Coran malgré les mises en garde venues du monde entier. Le pasteur Terry Jones, du Dove World Outreach Center, qui est à l'origine du projet polémique, a indiqué qu'il ne reculerait pas. «Au moment où je vous parle, nous n'avons aucune intention d'annuler», a-t-il déclaré à la presse. Les autorités de Gainesville se sont réunies, pour leur part, pour étudier leur réponse à la manifestation. – AFP

CHILI

Le forage progresse

Le forage du puits de secours pour extraire 33 mineurs bloqués au fond d'une mine au Chili progresse à un rythme soutenu. Ainsi, 268 mètres de profondeur ont été creusés en trois jours par l'engin le plus rapide, soit près de la moitié de son objectif. L'excavateur T-130, présenté comme le plan B de secours des mineurs, a progressé de près de 150 mètres au cours des 24 dernières heures. Il a ensuite été arrêté pour un entretien programmé qui le mettra à l'arrêt 14 heures. – AFP

LE CHIFFRE DU JOUR

732

Des membres présumés d'une secte islamiste ont lancé mardi soir une violente attaque contre la prison de Bauchi, dans le nord du Nigeria, libérant 732 détenus, dont 150 islamistes. Cette secte, Boko Haram, se réclame des talibans d'Afghanistan, et son nom signifie «l'éducation occidentale est un péché» en langue Haoussa. – AFP

Comment épargner 1 500 $* de plus par année?

Vous pouvez commencer par commencer.

Commencez par réfléchir à ceci : 75 % des Canadiens affirment qu'ils se sentiraient mieux s'ils pouvaient épargner au moins 1 500 $ par année.

À la Banque Scotia, il est facile de s'engager à épargner parce que nous rendons l'épargne automatique. Nous vous aidons à épargner chaque fois que vous payez avec votre carte de débit et avec votre carte de crédit et à chaque paye. Vous épargnerez donc chaque jour, chaque semaine, chaque mois, sans effort. Pas si mal pour commencer.

Passez à une succursale Scotia dès aujourd'hui et *Que l'épargne commence!*MC

Faites vite pour une PRIME D'ÉPARGNE allant jusqu'à 10 %▲

quelepargnecommence.com

Vous êtes plus riche que vous le croyez.MD

Banque Scotia MD

* Le montant d'épargne suggéré n'est pas garanti et suppose une inscription au programme d'épargne *Déposez la monnaie*MC, la mise en place de prélèvements automatiques et l'utilisation d'une carte VISA† *Momentum Scotia*MC. L'épargne réelle dépendra, en partie, de la situation financière de chaque personne. † Visa Int./Usager lic., La Banque de Nouvelle-Écosse. ▲ Cette offre est disponible entre le 5 juillet et le 31 octobre 2010. La prime maximale s'élève à 150 $. Cette offre peut être modifiée, prolongée ou retirée en tout temps, sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Pour de plus amples détails, communiquez avec nous ou allez à quelepargnecommence.com MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse. MC Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

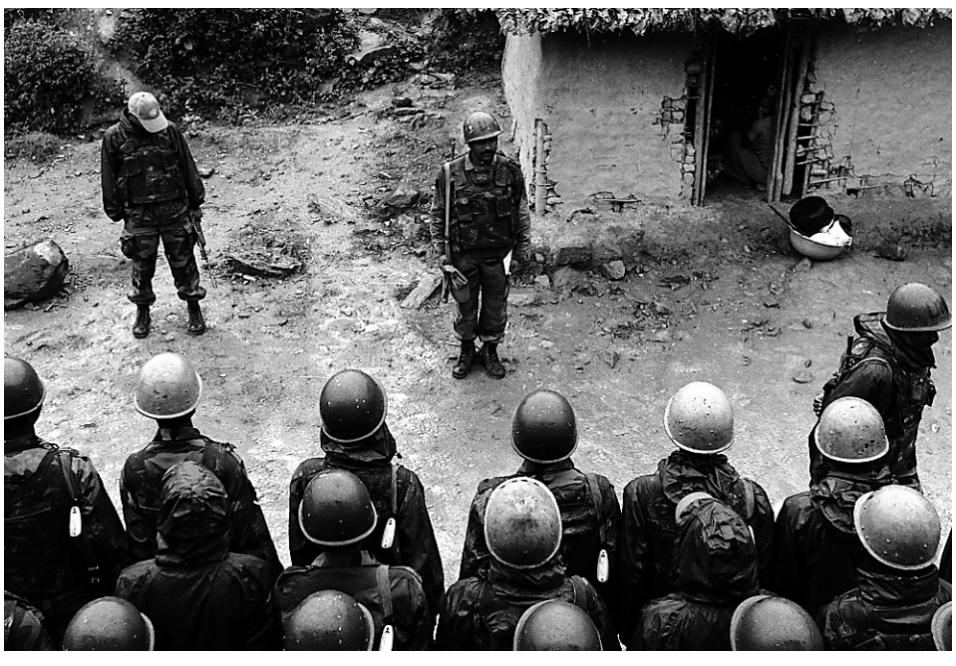

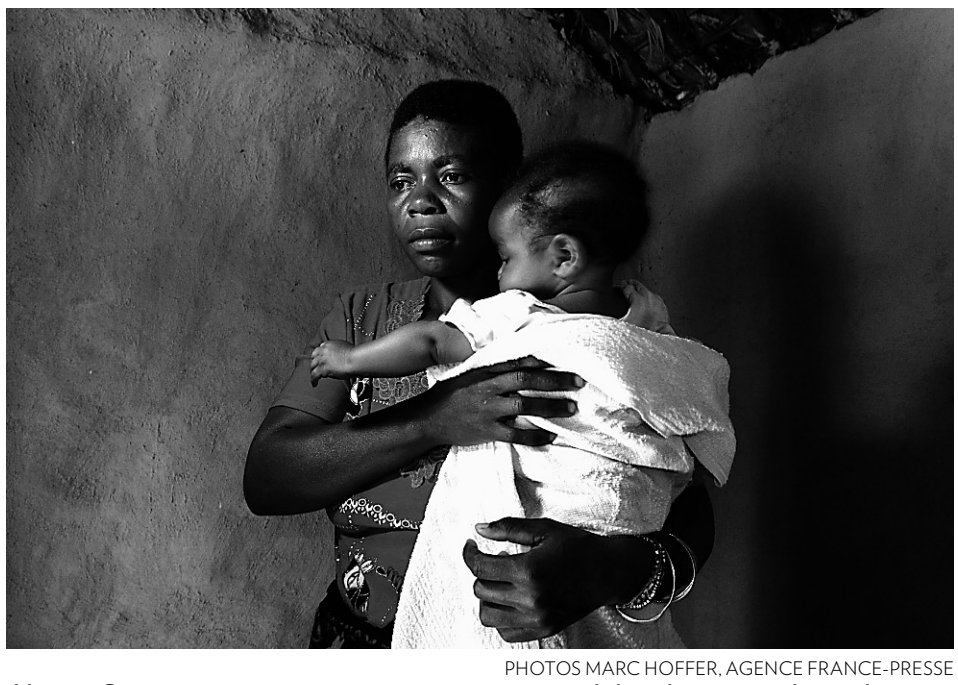

PHOTOS MARC HOFFER, AGENCE FRANCE-PRESSE

Des représentants de l'ONU ont présenté leurs excuses pour les actions « inadéquates » des Casques bleus au Congo, qui ont eu pour conséquence une montée de la violence contre la population civile dans l'est du pays. On voit sur les photos ci-dessus un bataillon de Casques bleus de la MONUSCO ainsi qu'une femme de 30 ans, Monica Tamary, l'une des victimes des viols commis dans le village de Luvungi.

VIOLS COMMIS DANS L'EST DU CONGO

L'ONU fait son mea-culpa

Entre le 30 juillet et le 3 août derniers, plus de 500 femmes de l'est du Congo ont vécu l'horreur. Des rebelles armés ont envahi leurs villages et violé toutes celles qui avaient plus de 13 ans, et ce, sans que les Casques bleus de l'ONU, basés dans la région, ne viennent à leur rescousse. Un « échec » que regrette aujourd'hui la direction de l'organisation internationale.

LAURA-JULIE PERREAULT

Tout juste rentré d'une mission en République démocratique du Congo (RDC), le secrétaire général adjoint de l'ONU pour les opérations de la paix, Atul Khare, a fait son mea-culpa mardi au nom des Nations unies. Selon lui, les actions « inadéquates » des Casques bleus ont eu pour résultat le déferlement de la violence contre la population civile.

« Bien que la responsabilité principale de la protection des civils incombe à l'État, à son armée nationale et à la police, clairement, nous avons aussi échoué », a témoigné M. Khare devant le Conseil de sécurité.

Envoyé pour enquêter sur 242 viols qui ont eu lieu à Luvungi, village situé à tout juste 30 km d'une base des Casques bleus, M. Khare a constaté une fois sur place qu'au moins 267 autres viols ont été perpétrés dans l'est du pays, ainsi que dans d'autres régions du nord et du Sud-Kivu. Dans le village de Miki, notamment, 21 fillettes de 7 à 15 ans et 6 hommes ont aussi été violés par les rebelles armés.

Certaines des victimes, avec qui le représentant de l'ONU a pu s'entretenir, ont rapporté avoir été violées par des groupes de deux à six hommes. Plusieurs des agressions ont eu lieu sous les yeux de maris impuissants et d'enfants en pleurs.

Sourds aux appels

Coupés du monde, sans accès à un réseau de téléphone cellulaire, les villageois de l'est du Congo-Kinshasa peuvent difficilement entrer en contact avec les Casques bleus. Cependant, la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a reçu un courriel le 30 juillet l'avertissant du début des violences, mais a mis dix jours avant de réagir.

Dans leur bilan, autant Atul Khare que Roger Meece, le chef de la MONUSCO, ont promis plus de patrouilles nocturnes dans les zones affectées ainsi que l'amélioration des communications entre les civils et les Casques bleus. Des tours cellulaires seront notamment installées.

Vers une justice

Les responsables des Nations unies ont aussi demandé aux autorités congolaises d'agir promptement pour traduire en justice ceux qui ont perpétré les viols ainsi que leurs supérieurs. En ce sens, M. Khare a demandé au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions contre les chefs des Forces démocratiques de libération du Rwanda, un groupe de rebelles hutus rwandais qui sème la terreur au Congo-Kinshasa et à qui une partie des viols est attribuée. Des rebelles Mai Mai congolais auraient aussi pris part aux exactions. À ce jour, quelque 30 rebelles se sont rendus aux autorités ou ont été arrêtés en lien avec les récents viols.

À Human Rights Watch, hier, on espère que le mea-culpa de l'ONU se transformera en actions concrètes. « Les Nations unies doivent renforcer leur capacité de réaction rapide », notait hier Anneke Van Woudenberg, une chercheuse de l'organisation internationale de défense des droits de l'homme qui a écrit des rapports sur l'utilisation du viol comme arme de guerre en RDC.

« Selon les statistiques, à l'est du Congo, il n'y a pas d'amélioration. L'année 2009 a été une des pires pour les viols », note-t-elle. En neuf mois, près de 9500 viols ont été rapportés. « Il y a un climat d'impunité », croit-elle.

Selon Thierry Vircoulon, directeur de la section africaine du International Crisis Group, des ressources minières dans l'est du Congo seraient à la base du nouveau déferlement de violence. « C'est une zone minière agitée en ce moment. Il y a des rivalités locales pour le contrôle des minerais », explique l'expert.

Selon lui, les événements de cet été démontrent qu'il est trop tôt pour procéder au retrait des Casques bleus, ainsi que le souhaite le gouvernement congolais. « Ces incidents démontrent que l'armée congolaise n'est pas capable de protéger la population civile », note M. Vircoulon.

La République démocratique du Congo est le théâtre de violences depuis la fin du génocide au Rwanda en 1994. La guerre civile de 1998-2003 et la crise humanitaire qui l'a suivie ont fait près de 5,4 millions de morts.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE

La RÉVOLUTION TRANQUILLE
50 ans d'héritages

Serrement de main entre René Lévesque, Jean Lesage et Daniel Johnson, 1968, Archives d'Hydro-Québec.

Le mardi 14 septembre de 19 h 30 à 21 h
À l'Auditorium de la Grande Bibliothèque
Entrée libre ; 300 places disponibles

La Révolution tranquille : les effets pervers d'une révolution inachevée

Martin Chamberland

Conférencier : **Alain Dubuc,** économiste, journaliste, chroniqueur et éditorialiste au quotidien *La Presse*

475, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal
Berri-UQAM
514 873-1100 ou 1 800 363-9028
banq.qc.ca

Une présentation de
Bibliothèque et Archives nationales Québec
UQÀM
Avec l'appui de
Culture, Communications et Condition féminine Québec
LA PRESSE cyberpresse.ca
canal SAVOIR

PHOTO ALBERTO ROQUE, AGENCE FRANCE-PRESSE

L'ancien président cubain Fidel Castro, qu'on a voit ici pendant un discours livré la semaine dernière, prend la défense des Juifs à la suite des récentes attaques verbales du président iranien Mahmoud Ahmadinejad.

Fidel Castro défend les Juifs face aux attaques de l'Iran

D'APRÈS L'AFP

Fidel Castro a pris la défense du peuple juif, historiquement « bien plus calomnié que les musulmans », dans un entretien à un mensuel américain à qui le dirigeant cubain a demandé de transmettre le message au président iranien Mahmoud Ahmadinejad.

« Je ne pense pas que quiconque ait été autant calomnié que les Juifs. Bien plus que les musulmans », a dit Fidel Castro lors d'une rencontre de trois jours à Cuba avec le journaliste Jeffrey Goldberg, du mensuel *The Atlantic*.

Les Juifs « ont été calomniés bien plus que les musulmans parce qu'ils sont calomniés et tenus responsables de tout. Personne ne blâme les musulmans », a ajouté l'ancien président cubain âgé de 84 ans dans un premier entretien d'une durée de cinq heures dont Jeffrey Goldberg rend compte dans un article diffusé sur le site internet du mensuel.

Le gouvernement iranien doit comprendre que les Juifs « ont été expulsés de leur terre, persécutés et maltraités partout dans le monde, comme étant ceux qui ont tué Dieu », a dit Fidel Castro dans cet entretien. « Les Juifs ont eu une existence bien plus difficile que la nôtre. Rien ne peut être comparé à l'Holocauste. »

Le journaliste raconte avoir alors demandé au dirigeant communiste s'il tiendrait les mêmes propos au président iranien, qui pourfend régulièrement Israël et le sionisme dans ses discours et a affirmé que l'Holocauste était un « mythe ». « Je dis tout cela afin que vous puissiez en rendre compte », lui répond le père de la révolution cubaine.

Dans un précédent entretien réalisé à la mi-août avec des journalistes cubains, Fidel Castro avait estimé qu'Israël voulait « compromettre » les États-Unis dans une guerre contre l'Iran.

Fidel Castro, qui se consacrait depuis quatre ans à l'écriture, a multiplié les apparitions publiques depuis un mois et demi pour mettre en garde contre un « holocauste nucléaire ».

Il avait cédé la présidence le 31 juillet 2006 à son frère et premier lieutenant Raul en raison de graves problèmes de santé dont il se dit désormais rétabli.

SAMEDI, 11 H 45

Elle : SI SES PARENTS APPELLENT, ON NE RÉPOND PAS.

Lui : SI SES PARENTS APPELLENT, ON NE RÉPOND PAS.

À ne pas manquer ce week-end :

LE PHÉNOMÈNE DU LOCK-IN
L'INDUSTRIE DES JEUX VIDÉO
LA RENTRÉE THÉÂTRALE

LA PRESSE ÉDITION WEEK-END

MON RITUEL DE FIN DE SEMAINE

PHOTO LEE CELANO, REUTERS

Environ deux mois après l'incident qui a provoqué la marée noire, le pétrole était brûlé à même la surface de l'eau dans le golfe du Mexique, au large de la Louisiane.

BP blâme ses sous-traitants

La société minimise sa responsabilité dans l'explosion de la plateforme *Deepwater Horizon*

NICOLAS BÉRUBÉ

LOS ANGELES — BP a dévoilé hier les conclusions d'une enquête interne sur la cause de l'accident survenu en avril sur la plateforme *Deepwater Horizon*, un document qui jette le blâme sur les sociétés sous-traitantes. Celles-ci ont aussitôt critiqué le contenu du rapport, qui donne un aperçu de la position légale que BP compte adopter face au déluge de poursuites civiles et criminelles auquel elle est exposée.

Dans le rapport, BP dit ne pas avoir déterminé « un seul facteur » à l'origine de l'explosion qui a coûté la vie à 11 employés, le 20 avril dernier. « Une série complexe de problèmes mécaniques, d'erreurs de jugement, d'ingénierie et des problèmes opérationnels ont convergé pour permettre une cascade d'accidents », y lit-on.

Les ingénieurs de BP disent partager une partie des responsabilités d'une seule erreur survenue sur la plateforme : la mauvaise lecture de tests de pression qui laissaient entrevoir un risque d'explosion.

« Selon notre rapport, il semble peu probable que le design du puits ait contribué à l'incident », a dit hier le patron de BP, Tony Hayward, par voie de communiqué. « En termes simples : nous croyons que le coulage du ciment a été mal réalisé. »

Halliburton a fait savoir, hier, que le rapport contenait « des omissions et des erreurs ». La société affirme qu'une déficience dans le design du puits conçu par BP est à l'origine de la catastrophe.

« Selon notre rapport, il semble peu probable que le design du puits ait contribué à l'incident. En termes simples : nous croyons que le coulage du ciment a été mal réalisé. »
— Tony Hayward, directeur général de BP

Ce sont les sociétés Transocean et Halliburton qui ont réalisé le coulage du ciment dans la plateforme *Deepwater Horizon*. Hier, un porte-parole de Transocean, Lou Colasuonno, a rejeté les accusations de BP.

« C'est un rapport opportuniste qui cherche à maquiller le facteur crucial à l'origine de l'incident : le design déficient du puits. À la fois dans le design et la construction du puits, BP a pris une série de décisions qui lui ont fait économiser de l'argent, des décisions qui ont fait augmenter les risques, dans certains cas, de façon sévère. »

Des milliards en jeu

La question de la responsabilité n'est pas purement un débat rhétorique : le département de la Justice songerait à déposer des accusations criminelles dans le dossier.

Des accusations de négligence criminelle, par exemple, pourraient faire passer le total des amendes de 5 milliards à 18 milliards de dollars. Une commission présidentielle et des agences gouvernementales mènent actuellement des enquêtes indépendantes sur la catastrophe de *Deepwater Horizon*.

Le représentant démocrate du Massachusetts, Ed Markey, qui suit le dossier de BP depuis le début, a critiqué le rapport, qui n'a pas beaucoup de crédibilité, selon lui. « BP est prête à partager le blâme, pourvu qu'elle se retrouve avec le plus petit morceau », a-t-il dit hier.

La société a dit que l'apport des sous-traitants dans la préparation du rapport s'est avéré « limité ». C'est donc dire que BP s'est surtout basée sur les témoignages de ses propres employés pour établir une version des faits. Les employés ne devaient pas prêter serment avant de rendre leur témoignage, lit-on dans le document.

Steve Gordon, avocat qui représente certains des survivants de la catastrophe de *Deepwater Horizon*, de même que la famille d'un travailleur mort dans l'explosion, s'est dit peu impressionné par la méthodologie qu'a employée BP pour produire son rapport.

« Prêter serment est un point important, car les gens qui ne sont pas sous serment peuvent donner des commentaires erronés, et aucun recours judiciaire ne peut être entrepris contre eux par la suite », a-t-il dit.

BP : LE BILAN

5 millions
Nombre de barils déversés.

5 à 18 milliards
Pénalités auxquelles BP fait face.

-20 %
Baisse de la concentration en oxygène dans certaines zones du Golfe.

Les effets de la marée noire toujours présents

NICOLAS BÉRUBÉ

LOS ANGELES — Plus de quatre mois après le début de la marée noire, la tragédie a toujours un impact sur le quotidien des habitants de la région du golfe du Mexique.

À Grand Isle, région touchée par la marée noire qui a débuté en mai, 9 des 15 plages sont toujours fermées au public. Ailleurs sur la côte, les employés des agences touristiques et des hôtels patrouillent les plages chaque matin pour y recueillir les boules de goudron qui s'échouent régulièrement sur la côte.

Une zone de plus de plus de 13 000 km² a été rouverte pour la pêche commerciale dans le Golfe, jeudi dernier. « La consommation des poissons et des fruits de mer pêchés dans ces eaux est sécuritaire », a assuré Jane Lubchenco, administratrice de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA).

Or, des experts remettent en cause les méthodes d'analyse employées par le gouvernement fédéral.

« La National Oceanic and Atmospheric Administration a pris 12 échantillons dans un territoire grand comme l'État du Connecticut. Croyez-vous que le gouvernement a vraiment un tableau juste de la situation ? »
— Gina Solomon, toxicologue à l'Université de la Californie

Gina Solomon, toxicologue à l'Université de la Californie et chercheuse pour le Groupe de défense des ressources naturelles, signale que le gouvernement fédéral a pris 12 échantillons de crevettes dans tout ce territoire, pour un total de 73 crevettes analysées.

« La NOAA a pris 12 échantillons dans un territoire grand comme l'État du Connecticut. Croyez-vous que le gouvernement a vraiment un tableau juste de la situation ? » demande-t-elle dans un rapport publié récemment.

« En tant que scientifique, je me sentirais plus en sécurité si je savais que le gouvernement utilisait une stratégie d'échantillonnage robuste – sans doute plusieurs centaines de prélèvements – afin d'être complètement certain que si des crevettes contaminées étaient présentes dans le Golfe, elles seraient détectées. »

Hier, BP a annoncé que l'opération « bottom kill », qui consiste à colmater définitivement le puits par en dessous au niveau du gisement (à 4000 m sous le fond de la mer), serait reportée à la fin du mois de septembre, afin de donner le temps aux ingénieurs de prendre les précautions nécessaires.

GRANDE-BRETAGNE

Quand les journalistes jouent aux espions

NATHALIE COLLARD
MÉDIAS

Andy Coulson, directeur des communications du premier ministre de Grande-Bretagne, a-t-il encouragé ses journalistes à pirater les boîtes vocales de célébrités lorsqu'il était rédacteur en chef de l'hebdomadaire *News of the World*?

Cette question est au cœur d'une crise qui secoue ces jours-ci le monde politique et médiatique anglais et qui a retenti jusqu'à la Chambre des communes, hier.

L'affaire remonte à 2005, lorsque Coulson était rédacteur en chef de *News of the World*, un hebdomadaire dominical qui fait partie de l'empire médiatique de Rupert Murdoch. Bien qu'il publie de grandes enquêtes à l'occasion, ce journal carbure aux scandales sexuels et aux détails intimes de la vie des gens riches et célèbres.

En 2007, à la suite d'une enquête policière de Scotland Yard et d'une commission parlementaire, un journaliste et un détective privé au service du journal ont été condamnés à plusieurs mois de prison pour avoir publié des « nouvelles » à partir d'information recueillie illégalement dans des boîtes vocales. Parmi leurs victimes: le prince Harry et le prince William ainsi que plusieurs personnalités des mondes sportif et politique.

Coulson, qui continue à nier avoir été au courant de ces pratiques journalistiques pour le moins douteuses (et illégales), a tout de même démissionné de son poste. Ironiquement, il travaille aujourd'hui au 10, Downing Street, où il conseille le premier ministre conservateur sur ses relations avec les médias…

PHOTO LEWIS WHYLD, ARCHIVES AFP

Le prince Harry et son frère William ont été victimes d'écoute illégale par un journaliste du *News of the World*.

Mauvaise image

« Les journalistes britanniques ne jouissent pas d'un immense respect auprès de la population, souligne Bob Franklin, professeur à la Cardiff School of Journalism, joint par *La Presse*. Toutes ces histoires d'écoutes illégales ne font rien pour améliorer leur image. Jusqu'ici, ce sont surtout *The Independent*, *The Guardian* ainsi que la BBC qui couvrent le scandale. Le fait que cette affaire implique un des journaux de Rupert Murdoch, honni par plusieurs, ne fait qu'augmenter leur intérêt pour l'affaire. »

Le scandale des écoutes téléphoniques illégales a refait surface avec beaucoup de vigueur il y a quelques jours dans l'actualité britannique. Il y aura une nouvelle commission parlementaire durant laquelle les témoins, plus loquaces qu'il y a cinq ans, pourront raconter ce qu'ils ont vu. Un récent article paru dans le *New York Times Magazine* prétend qu'Andy Coulson était non seulement informé des pratiques de ses journalistes, mais qu'il les encourageait. L'écoute illégale était en fait courante à *News of the World*, à un point tel qu'un employé avait pour unique tâche de retranscrire les conversations captées par les journalistes. Ce dernier a confié au *Guardian* qu'il était prêt à témoigner devant une commission.

« Comment un homme censé conseiller le premier ministre sur ses relations avec les médias peut-il lui-même être objet de l'attention constante des médias? »
— Steve Richards, chroniqueur à *The Independent*

« Fais ce que dois »

La presse britannique est reconnue pour son style agressif et cinglant, et le scandale des écoutes n'est pas le premier du genre. En fait, la maxime « Fais ce que dois » prend un tout autre sens en Angleterre. Fouille de poubelles, embauche de détectives privés: certains journalistes ne reculent devant rien pour obtenir une exclusivité. Mais cette fois, on sent dans la presse et l'opinion publique une volonté de faire de *News of the World* un cas type. D'abord à cause du nouveau poste de son ancien rédacteur en chef, Andy Coulson.

Comme l'a écrit mardi Steve Richards, chroniqueur à *The Independent*: « Comment un homme censé conseiller le premier ministre sur ses relations avec les médias peut-il lui-même être objet de l'attention constante des médias? » Voilà pour l'aspect politique du scandale.

Sur le plan médiatique, la remise en question des pratiques du *News of the World* pourrait avoir un impact sur l'ensemble de la presse britannique. Outre les écoutes illégales et les nombreuses poursuites judiciaires intentées par leurs victimes, le *News of the World* est sur la sellette pour une autre affaire: une de ses victimes les plus médiatisées, Max Mosley, président de la Fédération internationale automobile (FIA), a décidé, lui aussi, de riposter. On se souvient que M. Mosley avait fait les manchettes à cause de la publication d'images où on le voyait dans des mises en scène sadomaso en compagnie de prostituées.

Il demande à la Cour européenne des droits de l'homme d'obliger les journalistes à aviser les gens avant de publier de l'information qui les concerne. Inutile de dire que la presse britannique, et pas seulement *News of the World*, frémit rien que d'y penser.

Pour en savoir plus sur l'affaire des écoutes illégales, le site du *Guardian* est très complet: MediaGuardian.co.uk

Pour lire l'article du *New York Times Magazine*: nytimes.com/2010/09/05/magazine/05hacking-t.html

Coincé sous des décombres à Haïti pendant 18 heures

Marc Perreault est né une seconde fois

JUDITH LACHAPELLE

« Je m'appelle Marc Perreault, je suis à l'aube de la quarantaine… et je suis né deux fois. »

L'entrevue se termine quand Marc Perreault cite cette dernière phrase de son récit. Il est assis dans sa cuisine, détendu, le regard vif, le teint basané, le sourire franc. Il ressemble à l'homme qui s'est envolé pour Port-au-Prince, le matin du 12 janvier, à la veille de sa deuxième naissance.

Il revient de loin. L'ingénieur s'était rendu à Port-au-Prince pour un contrat en compagnie de son collègue Serge Marcil, ancien député fédéral. Sitôt descendu de l'avion, il a rencontré des confrères haïtiens, traversé le chaos de la capitale, admiré les maisons cossues de Pétionville avant d'arriver à son hôtel, le Montana.

Au quatrième étage, où se trouvait sa chambre, Serge Marcil l'a salué avant de remonter dans l'ascenseur. Marc Perreault a eu à peine le temps de poser sa valise que la terre s'est mise à trembler. Blotti contre le lit, il s'est évanoui après avoir reçu un morceau de béton sur la tête.

Il s'est réveillé dans le noir, sous les décombres. Ses jambes étaient coincées, il n'était protégé que par un petit cocon qui menaçait de s'effondrer. Il est resté ainsi 18 heures avant qu'on ne le trouve.

Son calvaire, son sauvetage, son séjour dans les camps en attendant désespérément d'être évacué et sa longue réadaptation, il raconte tout dans un livre qui vient de paraître. Une opération « thérapeutique », dit-il, dans laquelle il décoche quelques flèches. Notamment lorsqu'il raconte que, dans le camp des blessés, sur le tarmac de l'aéroport, personne de l'ambassade du Canada n'est venu s'enquérir de l'état des ressortissants.

PHOTO IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

L'hôtel Montana n'était que décombres quelques heures après le séisme qui a secoué Port-au-Prince en janvier dernier.

« Depuis trop longtemps, écrit-il, le Canada me fait penser à un majestueux vaisseau qui possède tout ce qu'il faut pour susciter la fierté chez ceux qui s'y embarquent. Seulement, les capitaines et la majorité des membres d'équipage qui obtiennent l'autorisation de manœuvrer ce grand bateau sont généralement de bien mauvais marins. »

Marc Perreault ressemble physiquement à l'homme qu'il était avant de partir à Haïti. Mais quelque chose est bel et bien resté dans les décombres du Montana. Vendue, la grande maison qu'il habitait en banlieue. Partis, le 4X4, le bateau et la moto. Il passe désormais plus de temps avec ses trois enfants. « Je suis séparé, je les voyais une fin de semaine sur deux et ils ne voulaient même plus venir me voir, parce que je travaillais tout le temps pour me payer ces bébelles. Je ne veux plus être esclave de ça. »

Marc Perreault. ***Sous les décombres de l'hôtel Montana : Récit d'un survivant du séisme en Haïti.*** **Éditions Les Intouchables.**

CRISE DES RETRAITES EN FRANCE

Nouvelle journée de grève annoncée

D'APRÈS L'AFP

PARIS — Les syndicats français, qui jugent insuffisants les aménagements proposés par le président Nicolas Sarkozy au lendemain d'une mobilisation massive, ont annoncé hier une nouvelle journée de grève et de manifestations contre la réforme des retraites, le 23 septembre.

Après des manifestations qui ont rassemblé mardi entre 1 et 2,7 millions de Français selon les sources, Nicolas Sarkozy s'est déclaré « attentif aux préoccupations qui sont exprimées ». Le président a toutefois répété qu'il n'était « pas question » de revenir sur l'axe principal de la réforme: le report de l'âge minimum de la retraite de 60 à 62 ans d'ici à 2018.

Il a en revanche demandé au gouvernement d'« améliorer » le dispositif pour permettre aux personnes qui ont commencé à travailler avant 18 ans de partir à la retraite à 60 ans. Il a aussi souhaité des aménagements pour les emplois les plus pénibles.

Ces aménagements devraient « coûter aux alentours d'un milliard d'euros », a dit le secrétaire d'État à la Fonction publique, Georges Tron.

Mais Nicolas Sarkozy n'a pas convaincu les syndicats, qui estiment que le pouvoir ne peut rester sourd à la mobilisation, la plus forte depuis le début de la contestation de la réforme en mars: six d'entre eux ont lancé un appel à une nouvelle journée de grève et de manifestations le jeudi 23 septembre.

L'Assemblée nationale doit en principe se prononcer le 15 septembre sur l'ensemble du projet de loi; le débat au Sénat commencera le 5 octobre.

VACANCES VOYAGE

CE SAMEDI | LE MONDE VIKINGS

Tous les samedis dans LA PRESSE

FORUM

LA PRESSE

André Desmarais › Président du conseil d'administration
Guy Crevier › Président et éditeur
Éric Trottier › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard › Directeur de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

L'incurable inquiétude

ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Depuis hier, une quarantaine d'organismes et individus défilent devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 103. Ce projet de loi doit baliser le recours à une école privée non subventionnée afin d'obtenir le droit de faire instruire ses enfants en anglais.

Bon nombre des témoins presseront le gouvernement Charest d'adopter une approche plus radicale, soit l'application de la loi 101 aux écoles non subventionnées. En conséquence d'une telle mesure, les parents francophones et allophones n'auraient plus le droit d'envoyer leurs enfants dans une école anglaise non subventionnée. À notre avis, le gouvernement doit rejeter cette option, notamment parce qu'elle pourrait violer nos obligations internationales.

Après leur avoir interdit l'accès aux cégeps anglais, on voudra empêcher les francophones et allophones d'étudier à McGill et à Concordia.

Le jugement de la Cour suprême qui a mené Québec à rédiger le projet de loi 103 est un mauvais jugement. Mais, bon, il est là et l'Assemblée nationale doit amender la Charte de la langue française pour en tenir compte. L'avenue choisie par le gouvernement libéral diminuera sensiblement le recours au subterfuge de l'école non subventionnée. Les quelques cas qui se faufileront à travers les mailles du filet ne menaceront pas l'équilibre linguistique actuel. Il faut rappeler qu'au-delà des chiffres et anecdotes dont les tenants de mesures draconiennes abreuvent l'opinion publique, les francophones constituent 80 % de la population de la province; cette proportion n'a pratiquement pas bronché depuis 40 ans. Par contre, les anglophones, qui représentaient 13 % de la population québécoise en 1971, ne sont plus que 8 % aujourd'hui.

Les perpétuels inquiets trouveront toujours matière à nourrir leurs craintes. Ainsi, cette étude rendue publique mardi par l'Institut de recherche sur le français en Amérique au sujet des habitudes linguistiques des cégepiens de l'île de Montréal. On y apprend que les francophones et les allophones fréquentant les collèges anglais utilisent davantage la langue d'Arcade Fire dans leur vie quotidienne que ceux qui étudient en français. Ce phénomène est-il causé par un effet assimilateur des cégeps anglais ou les jeunes en question étaient-ils déjà portés vers l'anglais? L'étude ne permet pas de répondre à cette question.

Néanmoins, plusieurs y voient une raison supplémentaire pour interdire aux francophones et allophones l'accès aux cégeps anglais. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Après les écoles primaires non-subventionnées et les cégeps, on voudra empêcher les francophones et allophones d'étudier à McGill et à Concordia. Il se peut qu'à coups de restrictions, la proportion de Québécois anglophones et allophones finisse par diminuer. Ceux-ci ne seront pas plus ou moins friands de culture française qu'aujourd'hui; ils auront tout simplement quitté ou boudé la province.

Parions que dans ce Québec «enfin» débarrassé de ses anglophones, il se trouvera encore des gens pour annoncer le déclin du français.

Les frères de Saint-Jude

MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

Ni pour l'un ni pour l'autre frère, la mort n'aura été «digne», c'est-à-dire paisible, sereine et vécue dans l'amour de ses proches. En fait, elle aura été l'exact contraire de cette façon de mourir que chacun souhaite pour lui-même comme pour les êtres aimés, et dont on débat publiquement à Montréal, cette semaine.

Pour Jean-Guy et Richard Roy (sans lien de parenté avec l'auteur), de Saint-Jude, une mort miséreuse aura été l'aboutissement d'une vie miséreuse, elle aussi.

Ce fut une vie que Zola ou Simenon aurait pu convertir en un grand roman du destin. Une vie sans moyens de quelque sorte: les frères Roy n'étaient pas surtout privés de ressources financières, en effet, mais plus encore de moyens intellectuels ainsi que des habiletés nécessaires pour naviguer dans une société complexe. Richard était trisomique et son aîné ne savait ni lire ni écrire; apparemment, à la mort de leur mère, en 1990, le plus vieux ne savait pas comment téléphoner et le cadet encore moins, évidemment.

Dans une maison déglinguée, ils sont partis l'un après l'autre dans le silence et la solitude. Jean-Guy, 59 ans, mort le premier de causes naturelles. Richard, 46 ans, mort ensuite de faim, ou de soif, ou d'impuissance, ou de chagrin. Inévitable aboutissement de ces deux vies hors cadre? Peut-être. Jean-Guy avait promis de prendre soin de son frère jusqu'à la mort; Richard ne pouvait pas vivre – au sens le plus littéral du mot – sans son aîné.

Voilà ce qu'était leur seul trésor: un amour fraternel relevant de l'instinct, probablement jamais dit, d'une tragique beauté.

■■■

Parce que leur cas passait à travers la grille technocratique sans pouvoir s'y accrocher, ou parce que Jean-Guy craignait l'irruption dans leur vie de l'écrasante machine de l'État, ou les deux, ou aucune de ces hypothèses, les deux hommes ne recevaient pas l'aide dont ils auraient eu besoin.

Il aurait fallu que la société agisse, dites-vous? Eh! On aurait le goût d'éclater d'un grand rire cynique...

Quoi qu'elle dise, la société n'aime pas les miséreux. Surtout cette partie de la société qui jure le contraire en pleurant le sort des «exclus», ce mot inventé pour meubler les manifestes, les pétitions et les chansons... mais qui détourne les yeux de la petite misère ordinaire, silencieuse, inexploitable idéologiquement. Cette misère-là est étrangère à toute institution, par définition sans âme, sans humanité, uniquement sensible au tapage des manifestes, des pétitions et des chansons.

C'est pourquoi il y aura toujours une sorte de misère –chaque fois unique, différente, inclassable – qui échappera au système.

Ce fut celle des frères Roy, pour leur plus grand malheur.

DROITS RÉSERVÉS / **serge.chapleau@lapresse.ca**

CYBERPRESSE.CA/PLACE-PUBLIQUE

LE BLOGUE DE L'ÉDITO

Une position qui fait beaucoup de bruit: le bruit
par François Cardinal

EXCLUSIF

Loi 103: démission du politique et «fétichisation» des droits et libertés

Un professeur de droit de l'Université de Montréal se prononce sur les «écoles passerelles».

OPINION

La bulle des renflouements

La dette colossale des États-Unis expose le pays à la crise de toutes les crises

ADRIEN POULIOT

L'auteur est président de Draco Capital inc., société d'investissement privée.

Dans le documentaire *Surdose: la prochaine crise financière*, Gerald Celente, qu'on qualifie de Nostradamus moderne pour avoir correctement prédit la débâcle boursière de 1987, l'effondrement de l'URSS de 1991, la crise des devises asiatiques en 1997 et la crise du *subprime*, a déjà baptisé de «bulle des renflouements» la prochaine crise qui sera, selon lui, la crise de toutes les crises. Le film a remporté le prix prestigieux de Meilleur documentaire long métrage au Frozen Film Festival de San Francisco.

Le documentaire tente de prévoir la prochaine crise en s'inspirant de l'histoire récente. Il analyse d'abord la période 2001-2007. Pour renflouer l'économie à la suite de l'éclatement de la bulle technologique et de l'attaque du 11 septembre, le gouvernement décide d'agir de façon énergique. La Réserve fédérale abaisse les taux d'intérêt de 6,5 % à 1 % et le président George W. Bush encourage l'achat de résidences par des emprunteurs n'ayant pas les moyens de le faire. Le prix des maisons s'enflamme, le marché des «sub-prime» explose, de nouveaux instruments financiers alimentent le feu. Mais une fois les taux d'intérêt revenus à la normale en 2006, la bulle immobilière créée par la Réserve fédérale et Bush éclate. Le prix des actifs immobiliers s'effondre, Leehman Brothers déclare banqueroute, suivi le lendemain d'AIG. Les banques ne savent plus quelle sera la prochaine banque à faire faillite et cessent de prêter. Le système financier américain fige.

Quelle nation viendrait en aide aux États-Unis, et au prix de quels sacrifices pour les Américains?

Pour renflouer le système, le gouvernement fédéral décide d'agir de façon énergique en gonflant une nouvelle bulle. Le président Bush annonce le sauvetage des banques au coût de 700 milliards de dollars. La Réserve fédérale achète toutes sortes d'actifs des banques pour désengorger le système bancaire. Mais les objectifs du sauvetage ne sont pas clairs et les critères pour décider quelles banques recevraient l'argent non plus, pas plus que les règles quant à l'utilisation des fonds avancés.

En 2008, la crise infecte toute l'économie. Le nouveau président Obama décide d'agir de façon énergique en gonflant une autre bulle. La Réserve fédérale abaisse à nouveau les taux d'intérêt, cette fois-ci au plus bas niveau jamais vu. En février 2009, M. Obama annonce un renflouement de 787 milliards pour sauver l'économie. Plusieurs autres pays implantent leur propre plan. Une orgie de dépenses gouvernementales s'ensuit dans toute la planète. C'est la bulle des renflouements.

Pendant sa présidence, M. Bush aura augmenté la dette des États-Unis presque autant que tous les présidents avant lui réunis, et M. Obama l'aura fait presque autant que tous les présidents avant lui, incluant M. Bush. La dette brute américaine se chiffre aujourd'hui à 13 500 milliards et augmente de 4,14 milliards chaque jour. D'ici la fin de 2012, elle égalera 100 % du produit national brut. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt augmenterait le coût du service de la dette de 100 milliards par année.

PHOTO ARCHIVES AFP

En 2015, un tiers des revenus du gouvernement fédéral américain servira à payer les intérêts sur la dette.

En 2015, un tiers des revenus du gouvernement fédéral servira à payer les intérêts sur la dette. La perte de confiance des prêteurs étrangers envers le gouvernement américain (ce qui pourrait être évité grâce à un plan crédible de réduction du déficit et de la dette) constituerait un événement déclencheur de l'éclatement de la bulle des renflouements. Le documentaire avance qu'on pourrait alors s'attendre à une hausse des taux d'intérêt, ce qui attiserait le déficit budgétaire et causerait une augmentation de l'inflation, une baisse de la valeur du dollar américain et une récession qui pourrait être pire que celle qu'on vient de vivre. L'État fédéral américain, surendetté, ne pourrait plus abaisser les taux d'intérêt, déjà à près de 0 %, ou emprunter pour s'en sortir.

Quelle nation viendrait alors en aide aux États-Unis, et au prix de quels sacrifices pour les Américains?

À BIEN Y PENSER

Les automobilistes de la couronne nord coincés dans la congestion passent l'équivalent de 4 mois dans leur voiture sur 20 ans. Rajoutons l'impact des sautes d'humeur sur le système nerveux, l'utilisation massive d'essence contribuant à la pollution, le temps requis pour trouver un stationnement; ces automobilistes devraient examiner d'autres options plus économiques et moins chronophages. — Robert Riel, Saint-Sauveur

FORUM

CLAUDE BÉCHARD 1969-2010

Tu nous manques déjà

BENOÎT SAVARD

Ami de Claude Béchard, l'auteur est un ancien organisateur en chef du Parti libéral du Québec.

Cher ami, tu nous manques déjà. La grande famille du Parti libéral du Québec a perdu un de ses fils. Aujourd'hui ta conjointe Mylène, tes enfants, ta famille, tous peuvent être fiers de ce que tu as accom-

Claude, tu es toujours demeuré un être authentique, empreint de simplicité et d'un sens de la reconnaissance envers les autres hors du commun.

pli. Tu laisseras dans le cœur de ceux qui ont eu le privilège de te côtoyer le souvenir d'un homme d'une grande valeur, généreux, engagé, mais surtout, authentique. Cela Claude, c'était ta plus grande qualité. Tu as toujours insisté pour dire que tu étais originaire du Bas-Saint-Laurent, et précisément de Saint-Philippe-de-Néri. Et tu en étais si fier!

Ces jours-ci, il est touchant de constater à quel point ta famille politique et ta vraie famille se rejoignent. Ta famille t'aura vu grandir et ta famille politique aura vu éclore l'homme que tu es devenu au fil des ans. Toujours le même et apprécié de tous.

Les gens retiendront que, malgré le fait que tu aies assumé de très grandes responsabilités, tu es toujours demeuré un être authentique, empreint de simplicité et d'un sens de la reconnaissance envers les autres hors du commun. Tes amis de jeunesse, ceux qui étaient présents au tout début de ta carrière, dont Pierrot et Claude-Éric, pour ne nommer que ceux-ci, pouvaient continuer à t'appeler Bech, malgré tes 41 ans et tes responsabilités.

Tu as eu le privilège de travailler avec trois premiers ministres: Robert Bourassa, Daniel Johnson et Jean Charest. À tes débuts, tu as eu l'honneur de croiser un monument d'histoire de notre parti, M. Bourassa. Puis, M. Johnson t'a offert ta première chance en 1997 et tu l'as saisie lors de l'élection partielle dans la circonscription de Kamouraska-Témiscouata. C'était le début d'une grande complicité entre toi et tes électeurs.

Tu as su, bien sûr, gagner la confiance de Jean Charest lors de son arrivée comme chef du parti. C'est lui qui t'aura confié tes plus grandes responsabilités. Et tu en as toujours été fier et à la hauteur. Ta complicité avec M. Charest était évidente; vous aviez tant de grandes qualités humaines en commun: l'humour, la ténacité, le sens de l'amitié, la loyauté, la force devant l'adversité.

Moi, je perds mon ami. Celui avec qui j'ai vécu de grandes émotions. Tu te souviens sans doute de l'espoir et de l'exaltation qui nous animaient pendant que nous préparions ta toute première élection. Nous avons alors passé deux mois dans le chalet de Kamouraska, Christian, Jean-Philippe, Marc, plusieurs autres, toi et

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

moi. Tu n'avais alors que 27 ans, mais avec quelle ferveur voulions-nous faire élire notre ami! Avec acharnement et détermination, nous avons gagné et je n'ai jamais oublié la flamme qui brillait dans tes yeux ce soir-là.

Lorsque le premier ministre t'a confié ton premier ministère, tu es venu me l'annoncer. Probablement par amitié, mais surtout, je crois, par reconnaissance. C'était dans ta nature de tout partager, de lier tes collaborateurs à tes succès. Tes victoires et ta réussite, tu les considérais comme étant celles de ton entourage. Tu étais si heureux de la confiance qu'on te témoignait. Il fallait voir l'éclat de ton regard lors des soirées électorales, lorsque tu voyais dans la salle tes amis, tes militants et ta famille. Quel privilège ce fut, cher Claude, d'être toujours à tes côtés pour partager ces instants précieux.

Dimanche, lors de notre dernier au revoir, malgré mon chagrin et la solennité du moment, tu as réussi à me faire rire. Ta générosité, ton sens de l'humour, ta préoccupation des autres, ton sens du partage t'auront accompagné jusqu'à la fin.

Au revoir, Claude.

FORUM@LAPRESSE.CA

L'ex-ministre Claude Béchard est mort mardi à 41 ans des suites d'un cancer du pancréas. Politicien depuis toujours, l'homme était sympathique, intelligent, près des gens. Au-delà des allégeances politiques, on ne pouvait pas ne pas l'aimer. Sa mort a suscité de nombreuses réactions sur cyberpresse.ca/place-publique. En voici quelques-unes.

Notre 11 septembre

Nous, les gens du Kamouraska-Témiscouata, sommes tous concernés et consternés par la mort de Claude Béchard. Notre circonscription, grande comme un pays, n'avait pas les moyens socio-économiques de perdre un tel homme. Comme il aimait le dire, il était d'abord et avant tout le député de Kamouraska-Témiscouata. Chaque paroisse, chaque rang, chaque famille peuvent témoigner avec quel acharnement il travaillait pour le progrès et la réussite de notre beau coin de pays, qu'il aimait profondément et dont il était si fier d'être originaire. Si les États-Unis ont eu leur « 11 septembre », on peut dire que le Kamouraska-Témiscouata aura eu son « 7 septembre ». C'est tout un monument qui est tombé et il portait en lui nos espoirs et nos projets. On dit qu'il n'y a personne d'irremplaçable, mais lui, il était indispensable.

Rosaire Desjardins, Saint-Pascal de Kamouraska

Très touché

Je suis la politique depuis plus de 40 ans et j'ai vu partir un grand nombre de politiciens, mais jamais je ne me suis senti aussi touché. Son départ, que nous savions incontournable, m'affecte et m'attriste. On aurait tellement voulu qu'il gagne cette bataille. Il était le genre de politicien en qui on peut croire, un homme imprégné d'une sincérité et d'un sens du dévouement admirable. Le Québec vient de perdre un homme politique qui, par son humanisme et son intelligence, nous permettait d'y croire encore…

Léopold Martine

Un coup de poing

Je n'ai jamais voté pour le PLQ et je n'ai jamais aimé Claude Béchard comme homme politique, pour plusieurs raisons. Cela dit, la nouvelle de son décès a néanmoins eu sur moi l'effet d'un coup de poing. Pourquoi? Claude Béchard est encore la triste preuve que la maladie mortelle peut frapper à tout âge. Veut, veut pas, 41 ans, c'est trop jeune. D'autant plus que cet homme aimait manifestement la vie. Ses quatre enfants en témoignent. En témoigne aussi le fait que, toute considération politique mise à part, il était un homme intelligent, aimant les défis et doté d'un sens extraordinaire de la loyauté, jusqu'à la dernière heure. Cela s'appelle détermination et dignité.

Serge Lapierre, Saint-Laurent

Un politicien redoutable

Quarante et un ans, c'est bien jeune pour mourir. Claude Béchard était un politicien redoutable en Chambre. Un homme qui défendait avec vigueur ses dossiers, parfois avec une certaine arrogance. C'est une perte pour le monde politique.

Richard Leduc, Lachute

L'urgence de vivre

Le départ d'un jeune homme fougueux et humain me rend très ému et triste. Son départ me rappelle l'urgence de vivre sa vie, et ceci immédiatement. Il est bon de travailler, le départ de Claude Béchard me donne le goût de mettre de l'ordre dans mes priorités, dans ma vie. Merci Claude! Bon voyage…

Marco Paquin

Un grand homme

J'ai rarement partagé les opinions de Claude Béchard. Pourtant, lorsque j'ai appris par les médias qu'il était atteint de cette terrible maladie, j'ai senti le besoin de lui transmettre des mots d'encouragement. Il a pris soin de m'écrire et de me remercier personnellement pour l'attention que j'avais à son égard. Son charisme, sa fougue et son implication atteignaient une grande partie de la population, toute allégeance politique confondue. Le premier ministre, le PLQ ainsi que le Québec a perdu un grand homme. Un vrai politicien toujours dévoué aux électeurs de sa circonscription avant tout. Le paysage politique et les citoyens du Québec vous manquent déjà, M. Béchard.

Jean Bottari, Saint-Mathias-sur-Richelieu

Beaucoup de respect

J'ai connu M. Béchard alors qu'il était critique de l'opposition en matière d'éducation. C'était un homme simple et chaleureux dont je garde un très bon souvenir et pour lequel j'avais un grand respect. Mes sympathies à toute sa famille.

Pâquerette Sergerie, Sainte-Anne-des-Monts

Une perle rare

Une nouvelle terriblement navrante et triste. Le Québec perd l'un de ses rares bons politiciens.

Michaël Majeau

Un grand et un vrai

Claude Béchard était l'un de ces politiciens qui ont toujours dit oui à son chef et aux Québécois. Il faisait partie de ces jeunes loups qui ont une vision nouvelle du Québec moderne. Il était aussi très proche de ses commettants, il saluait tout le monde, peu importe son allégeance politique. Nous avons perdu un grand et un vrai politicien nationaliste. Un homme international dans certains domaines.

Jacques Pelletier, membre PQ de Maskinongé

Noble, la politique

Pour une rare fois, on n'entendra pas que tous les politiciens sont des pourris. J'espère que le peuple verra que la politique peut être noble.

Serge Granger

CYBERPRESSE.CA/PLACE-PUBLIQUE

TÉMOIGNAGE

Claude, le batailleur par Josélito Michaud

En octobre 2009, Josélito Michaud a reçu Claude Béchard, alors en rémission de sa maladie, à son émission *On prend toujours un train*.

PHOTO RC

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

LES NOUVELLES COULEURS D'AUTOMNE

Modèle Ram 3500 à cabine d'équipe 4x4 montré**

LE CAMION DE L'ANNÉE 2010 SELON *MOTOR TREND*

Cummins TURBO DIESEL

RAM HEAVY DUTY 2010

- MOTEUR TURBO DIESEL I-6 CUMMINS[MD] DE 6,7 L AVEC JUSQU'À 650 LB-PI DE COUPLE DISPONIBLE
- LE RAM EST LE ***SEUL*** CAMION HEAVY DUTY DIESEL SUR LE MARCHÉ QUI ***N'A PAS*** BESOIN D'INJECTION DE FLUIDE POUR ÉCHAPPEMENT DIESEL (DEF) POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES D'ÉMISSIONS 2010 SÉVÈRES
- FREIN SUR ÉCHAPPEMENT INTÉGRÉ STANDARD EN EXCLUSIVITÉ DANS LA CATÉGORIE
- MEILLEUR COUPLE À BAS RÉGIME DE SA CATÉGORIE
- PERSONNE N'OFFRE UNE MEILLEURE GARANTIE DE MOTEUR DIESEL : 5 ANS/160 000 KM

OBTENEZ

0 % TAP†

DE FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 36 MOIS

OU CHOISISSEZ

UN TAUX VARIABLE PRÉFÉRENTIEL DE

3,00 %■

JUSQU'À 84 MOIS

OU CHOISISSEZ

TOUT NOUVEAU

LE FINANCEMENT CHOIX DU CLIENT

LA NOUVELLE FAÇON D'ÊTRE PROPRIÉTAIRE DE VOTRE VÉHICULE

PAIEMENTS MENSUELS RÉDUITS ET CHOIX DE RENDRE LE VÉHICULE APRÈS 36, 48 OU 60 MOIS▼

POUR LES DÉTAILS SUR LES OFFRES ET LE NOUVEAU FINANCEMENT CHOIX DU CLIENT, RENDEZ-VOUS SUR WWW.CAMIONRAM.CA

DES REMISES AU COMPTANT JUSQU'À 7 000 $Ω

PARCE QU'ICI, C'EST RAM.

CHRYSLER Jeep[MD] DODGE RAM

Passez chez votre concessionnaire Chrysler • Jeep[MD] • Dodge • RAM

www.camionram.ca

L'acheteur avisé lit les petits caractères : †, ■, ▼, Ω Les offres de cette annonce s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs sélectionnés achetés entre le 1er et le 30 septembre 2010 auprès des concessionnaires participants et peuvent être modifiées ou prolongées sans préavis. Le transport (1 400 $) et la taxe sur le climatiseur (le cas échéant) sont compris dans le prix d'achat. Aucuns frais supplémentaires ne seront ajoutés aux prix tout inclus des véhicules annoncés. L'immatriculation, l'assurance, les droits sur les pneus neufs (15 $) et les taxes applicables sont en sus et seront exigés à la livraison. Le concessionnaire peut devoir échanger un véhicule. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et conditions. Ω Les remises au comptant (Ram HD à moteur à essence : 7 000 $; Ram HD à moteur diesel : 4 500 $) sont offertes sur la plupart des modèles neufs 2010 et sont déduites du prix négocié avant l'application des taxes. † Taux annuel en pourcentage (TAP) : taux de financement à l'achat de 0 % pour 36 mois offert aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia, TD Canada Trust ou Ally Crédit Canada, sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010, sauf Challenger, Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo et Ram Châssis-Cabine. Exemple : Ram Heavy Duty - Ultra Robuste 2010 (DJ2L62 + 26A + XFH) avec un prix d'achat de 28 495 $ financé à un taux annuel de 0 % pour 36 mois équivaut à 156 paiements hebdomadaires de 182,66 $, des frais de crédit de 0 $ et une obligation totale de 28 495 $. ■ Le taux variable préférentiel de 3,00 % pour 84 mois est offert pour la plupart des véhicules neufs 2010 aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par TD Canada Trust sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010, à l'exception des modèles Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo et Ram Châssis-Cabine. Exemple : Ram Heavy Duty - Ultra Robuste 2010 (DJ2L62 + 26A + XFH) avec un prix d'achat de 28 495 $ financé à un taux variable préférentiel de 3,00 % pour 84 mois équivaut à 364 paiements hebdomadaires de 86,81 $, des frais de crédit de 3 105 $ et une obligation totale de 31 600 $. Le taux variable préférentiel jusqu'à 84 mois est offert pour le financement au détail sur la plupart des nouveaux véhicules 2010 aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par TD Canada Trust. Le taux variable préférentiel est le taux de financement préférentiel de TD et fluctue en conséquence. Les paiements ainsi que la durée du financement peuvent varier à la hausse ou à la baisse selon les fluctuations de taux. Cette offre n'est pas valide pour les résidants de Terre-Neuve-et-Labrador, du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. ▼ Le Financement choix du client[MC] pour un terme jusqu'à 96 mois par Services financiers TD est offert chez les concessionnaires participants sous réserve de l'approbation de crédit aux clients admissibles sur la plupart des nouveaux modèles Chrysler, Jeep[MD], Dodge et Ram 2010 et 2011 à l'exception des modèles Grand Caravan Cargo et Ram Châssis-Cabine. Les véhicules sont financés pour un terme jusqu'à 96 mois avec l'option de retourner le véhicule selon les conditions du contrat à la date de l'option (36, 48 ou 60 mois après la signature). Si le client se prévaut de l'option, le montant le moins élevé (1) de la valeur résiduelle prédéterminée au terme du contrat moins les frais d'usure et de détérioration, de kilométrage et autres frais similaires ou (2) du solde du contrat sera crédité au client. Tout solde qui demeure dû au terme du contrat devra alors être payé par le client. Certaines conditions s'appliquent. Exemple : Ram Heavy Duty - Ultra Robuste 2010 (DJ2L62 + 26A + XFH) avec un prix d'achat de 28 495 $ financé à un taux annuel en pourcentage de 4,99 % sur une période de 82 mois équivaut à 356 paiements hebdomadaires de 94,53 $, un coût d'emprunt de 5 158 $ et une obligation totale de 33 653 $. L'immatriculation, l'assurance, le permis, le kilométrage en excès (24 000 km/année), les frais d'usure et de détérioration et les taxes applicables sont en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et conditions. ** Prix du modèle montré : Ram 3500 à cabine d'équipe 4x4 2010 (D28P92 + 2EH) : 59 795 $, incluant 4 500 $ de remise au comptant. [MC] Financement choix du client est une marque de commerce de Chrysler LLC. [MD] Jeep est une marque déposée de Chrysler LLC et utilisée sous licence. [MD] SIRIUS et le logo du chien sont des marques de commerce de SIRIUS Satellite Radio Inc. Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep[MD] • Dodge • RAM

SIRIUS RADIO SATELLITE
12 MOIS GRATUITS D'ABONNEMENT